



Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél : (00237) 22 20 35 12
Email : CTFC_Cam @ yahoo.fr
www.foretcommunale-cameroun.org

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FORET COMMUNALE d'AKOM2/ EFOULAN

Rapport Final



**Rapport élaboré avec l'appui du chef de
Cellule de foresterie communale d'Akom2**

Juin 2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION	5
2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET JUSTIFICATION.....	5
3. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	7
4. METHODOLOGIE.....	8
5. ANALYSE DES RESULTATS.....	13
6. ACTIVITES PRIORITAIRES IDENTIFIEES DANS LE PDC (2006/2008)	61
7. PRESCRIPTIONS SOCIALES ET RECOMMANDATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE	63
8. CONCLUSION	69
9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
ANNEXES.....	73
FIGURE DE FIN : UN VANNIER AGE DE 96 ANS DANS LE VILLAGE DE BIBOULEMAM [COMMUNE D'AKOM2].....	87
TABLE DES MATIÈRES	88

REMERCIEMENTS

Nous adressons ici nos sincères remerciements aux autorités municipales des communes d'Akom2 et d'Efoulan, plus particulièrement les maires, pour leur disponibilité et leur volonté permanente à donner des informations. Les autorités administratives et les responsables locaux des services techniques de l'Etat se sont aussi montrés disponibles à l'égard de notre équipe. Nous leur adressons par conséquent nos sincères remerciements.

A travers de nombreux passages pour la collecte des données et des informations, les habitants des villages de Kalate-aba'a, Nkoutou, Abo'ontomba, Engomba, Mekalate-Essawoo, et du hameau bagyéli de Mefane, dans la commune d'Efoulan - d'une part - et des villages de Mvié, Melomba, Nlonkeng, Bibolé, Toko, Bibindiet du hameau bagyéli de Nko'oasseng, dans la commune d'Akom II - d'autre part - ont momentanément cessé leur activités pour assister aux réunions communautaires. Des ménages de ces villages et hameaux se sont volontairement soumis au jeu de questions-réponses. Nous les remercions vivement.

LISTE DES ACRONYMES

AAC :	Assiette Annuelle de Coupe
FC/AK2EF :	Foret communale Akom2 & Efoulan
APE :	Association des Parents d'Élèves
APED :	Association pour la Promotion de l'Environnement et du Développement
CADER :	Centre d'Appui au Développement Rural
CAIPE :	Centre d'Appui aux Initiatives Paysannes
CAMINEX :	Cameroon Minos Exploitation
CAMTEL :	Cameroon Télécommunications
CDC :	Cameroon Développement Corporation
CDV :	Comité de Développement Villageois
CEPE :	Certificat d'étude Primaire Élémentaire
CED :	Centre pour l'Environnement et le Développement
CFTC :	Centre Technique de la Foresterie Communale
CFA :	Communauté Financière Africaine
CISA :	Centre de Sante Intégré d'Arrondissement
CPF:	Comité Paysan-Forêt
CUF:	Cameroon United Forests
CVS :	Comité Villageois de Surveillance
EPC :	Eglise Presbytérienne Camerounaise
EPCO :	Eglise Presbytérienne Camerounaise Orthodoxe
FAGAPE :	Fédération des Associations et Groupes d'Appui à la Protection de L'Environnement
FC :	Forêt Communale
FEICOM :	Fonds d'Équipement Intercommunal
FODER :	Fonds du Développement Rural
FIMAC :	Fonds d'Investissement pour les Microréalisations Agricoles Communautaires
GMG :	Golden Millenium Group
HEVECAM :	Société des Hévéas du Cameroun
OFERA:	Organisation des Femmes Rurales d'Akom2
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PMUC :	Paris Mutuel Camerounais
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PNVRA :	Programme National de Vulgarisation et Recherche Agricole
RDPC :	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
SAILD :	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SIDA :	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SONEL :	Société Nationale d'Electricité du Cameroun
SODECAO :	Société de Développement du Cacao
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement

1. Introduction

Le présent rapport est le premier produit de l'étude socio-économique des blocs de villages riverains de la forêt communale d'Akom2/Efoulan. Il s'agissait d'une exploration rapide des conditions forestières, sociales et économiques de la zone d'étude en question. De nombreuses données et informations collectées sont susceptibles d'être prises en compte dans l'élaboration ultérieure du plan d'aménagement du massif forestier que partagent ces deux communes. Ce travail n'est donc pas une investigation monographique classique. Certes, une attention soutenue a été accordée à l'exploration des relations entre les hommes, la terre, les ressources forestières, y compris les ressources fauniques et halieutiques, et les institutions, d'une part, et les conditions de vie, d'autre part. Mais dans le fond, les données et les informations collectées dans le cadre de cette étude sont ultimement des supports primaires destinés à être canalisés vers la planification de la gestion durable du massif forestier et la mise en œuvre des actions de développement local. C'est pourquoi les données et informations en question sont conséquemment converties en contraintes et des opportunités pour l'aménagement de cette forêt communale, en vue d'une gestion participative, durable, efficiente et équitable, d'une part, et du développement local et l'amélioration durable des conditions de vie des populations riveraines, d'autre part. Le présent rapport fournit donc les traits caractéristiques de la zone d'étude et développe les enseignements émergents.

2. Contexte institutionnel et justification

Les communes camerounaises présentaient jusqu'à l'adoption des nouvelles lois de la décentralisation en juillet 2004¹, non seulement des compétences mais aussi des moyens limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement des communes de d'Akom II et d'Efoulan. En effet, certaines compétences ont été transférées aux collectivités dans les domaines suivant : l'action économique, l'environnement et la gestion des ressources naturelles dont la forêt communale, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, le développement sanitaire et social, l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle, la jeunesse, les sports et les loisirs, ainsi que la culture et la promotion des langues nationales, octroyant ainsi aux communes, un vaste champ de compétences.

Dans ce contexte, la loi n°2004/017 dans les dispositions générales et en son article 4, précise les missions des collectivités en mentionnant "*la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif*" tout en confirmant l'autonomie administrative et financière de ces entités territoriales. Cette dernière confirmation pose effectivement un problème dans la mise en œuvre des compétences transférées en ce sens que les CTD ne

¹ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

disposent pas facilement des moyens techniques et financiers² qui avaient été prévus par l'Etat pour mener à bien leurs nouvelles responsabilités³.

Il faut alors imaginer toutes les opportunités de mobilisation de ressources, tant au niveau de l'amélioration de la perception des recettes municipales qu'au niveau des revenus extérieurs, tels que la RFA ou les bénéfices tirés de l'exploitation des forêts communales.

Dans le contexte des RFA perçues par les communes, comme c'est le cas pour Akom II, il est essentiel qu'elles puissent concourir aux charges de fonctionnement et d'investissement liées aux nouvelles responsabilités communales.

En dehors de recettes issues de la RFA, des ressources additionnelles proviendront de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt communale. Pourtant la rédaction du plan d'aménagement doit se faire par des ressources propres que doit mobiliser la commune. Par ce fait, le maire s'est lancé à la recherche des financements des bailleurs de fonds nationaux et internationaux pour réaliser cet ambitieux projet . Dans cette démarche, la commune a adhéré à l'ACFCAM, ce qui lui a permis de bénéficier des activités menées dans le cadre du Programme de d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) mises en œuvre par le CTFC à travers la signature d'une convention.

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) est l'organe d'exécution (maître d'œuvre) du PAF2C qui fonctionne depuis 2008 et dont les missions d'expertises concernent entre autre :

- l'Aménagement Forestier ;
- l'Inventaire multi ressources (flore, faune, PFNL etc.) ;
- l'Enquête socio-économique, les plans de développement communaux;
- la cartographie, SIG, Télédétection, Topographie, BD;
- l'évaluation / Étude d'impact environnemental;
- les formations aux métiers de la forêt et du bois ;
- les contrats d'exploitation, la valorisation du bois, de la faune et des PFNL ;
- le montage des projets MDP, etc.

La réalisation de l'étude socio économique de la forêt communale par le CTFC, ce justifie donc pour plusieurs raisons :

- a) le CTFC est en mesure de mener cette étude en interne ou en partenariat, parce qu'elle dispose d'expert en la matière ;
- b) le CTFC va cofinancer l'inventaire multi ressources et rédiger le plan d'aménagement de ce massif forestier ;

Les prescriptions d'aménagement de la forêt communale doivent intégrer toutes les activités génératrices de revenus des populations riveraines liées à l'usage des ressources forestières. En

² Recrutement de personnel ou demande d'affectation ou de détachement de fonctionnaires et agents de l'Etat (statut de la fonction publique maintenu), la mise à la disposition des CTD de l'ensemble des biens meubles et immeubles, les ressources fiscales et/ou dotations fixées annuellement par la loi des finances, les dotations spéciales aux CTD démunies (péréquation entre les entités décentralisées assurée).

³ Le transfert des ressources et moyens de l'Etat aux CTD suivent les principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

effet, le développement d'initiatives de valorisation de ces produits forestiers doit clairement apparaître dans le PA, au même titre que les aspects relatifs à l'exploitation du bois d'œuvre.

Les revenus additionnels importants du fait de la mise en œuvre du plan d'aménagement vont permettre à la commune de s'investir des nouvelles initiatives : production du bois en grumes et débité, unités de transformation, micro entrepreneuriat, etc. Par ailleurs un pourcentage de revenus issus de l'exploitation de ces ressources pourra être consacré aux villages riverains pour des œuvres communautaires dans le but d'améliorer leur cadre et niveau de vie. C'est donc un vaste défi que doit relever le maire et ses adjoints.

3. Objectifs de l'étude

L'**objectif global** de l'étude socio-économique du massif forestier d'Akom2/Efoulan est de collecter, analyser et de capitaliser les données et informations sur les conditions bio-physiques [notamment forestières], sociales, économiques et institutionnelles en vue de l'élaboration du plan d'aménagement durable, de l'élaboration/enrichissement des plans de développement communaux et, si possible, des plans de développement villageois.

Les **objectifs spécifiques** découlant de l'objectif global sont:

- décrire le milieu physique de toute la zone d'étude ;
- faire ressortir le potentiel forestier de la zone concernée et le mettre en corrélation avec l'aménagement durable et le développement local ;
- dégager les caractéristiques du milieu humain et mettre en évidence les conditions démographiques des villages ;
- recenser les institutions et les organisations locales [traditionnelles et modernes], avec un accent mis sur leur contribution à la problématique de l'aménagement durable et du développement local ;
- dégager la structure de la tenure foncière et de la tenure forestière coutumières et la mettre en perspective avec l'aménagement forestier durable ;
- évaluer la situation spécifique des populations bagyiéli ;
- caractériser les systèmes d'exploitation agricole et mettre en lumière les synergies et les conflits potentiels avec l'aménagement forestier durable ;
- caractériser les modes d'exploitation des ressources [ligneuses, non ligneuses, fauniques & halieutiques] et leurs corrélations avec l'aménagement forestier durable et le développement local ;
- décrire et évaluer les modes, les filières de commercialisation et la structure du marché local et régional ;
- identifier et décrire les autres activités d'extraction des ressources naturelles ou minières dans la zone d'étude ;
- cartographier les zones d'utilisation des ressources et identifier les conflits potentiels avec la vocation de la forêt communale ;
- apprécier les revenus monétaires des ménages ruraux ;

- évaluer les actifs minimums dans les ménages ;
- identifier les structures/facilités de développement social et économique dans les villages ;
- établir et analyser les corrélations entre les activités rurales identifiées et l'aménagement de la forêt communale [contraintes, opportunités et risques] ;
- documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement du massif forestier communal ;
- dégager les forces et les faiblesses des deux communes ;
- identifier des options futures d'aménagement et de gestion durables du massif forestier communal, avec un accent mis sur la participation communautaire, l'amélioration du cadre de vie et la réduction de la pauvreté ;
- Identifier, a priori, les impacts environnementaux, sociaux et économiques possibles de la gestion du massif forestier.

4. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude s'est voulue participative. En effet, l'enjeu social lié à l'aménagement d'une forêt communale nécessite l'implication des acteurs de développement de la zone d'intervention. L'ensemble des partenaires intervenant dans la zone d'étude a été rencontré. La contribution de la société civile à l'étude socio-économique a permis une meilleure assimilation du concept de foresterie communale et d'aménagement, la bonne diffusion de l'information au niveau local mais également la prise en compte de certaines activités génératrices de revenus ayant trait aux ressources forestières.

Une fois ces partenaires impliqués, la mise en œuvre des activités planifiées par la commune sera facilitée grâce à l'appui qu'ils pourront apporter lors des échanges entre les populations riveraines à la forêt communale Akom2-Efoulan et l'équipe de mission chargée de conduire cette étude socio économique.

L'analyse documentaire a tenu compte de la littérature existante dans le domaine de la foresterie sociale. Après la phase bibliographique, le briefing avec les responsables de la commune a permis de cadrer le programme de travail de l'étude et le recrutement des animateurs issus de la région et ayant un niveau universitaire et une bonne lecture du territoire.

Les animateurs ont ensuite suivi une formation bien spécifique aux concepts d'enquêtes socio-économiques et collecte de données géographiques au moyen de la cartographie participative et des relevés GPS. Le débriefing avec les animateurs a clôturé la phase de terrain et débouché sur la préparation de la réunion de restitution des principaux résultats auprès des autorités traditionnelles et administratives.

4.1. Analyse documentaire

La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l'étude socio-économique s'organise autour des thématiques suivantes :

- L'ESE préalable à l'aménagement de la forêt communale de Djoum, région du Sud,
- La littérature sur le milieu biophysique et humain,
- Le plan de développement communal d'Akom II (2006/2008)
- Les études menées dans la zone
- Le plan de zonage du territoire forestier méridional.

4.2. Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives

Avant le lancement de l'étude les populations ont été sensibilisées pour une participation massive lors des réunions d'informations du classement de cette forêt communale. Le message porté visé par le maire et le sous préfet dans la partie Akom 2 adressé aux populations comportait : le calendrier du passage des équipes d'enquêteurs du CTFC dans les villages, la date de restitution ainsi que les personnes invités.

Le programme de travail a connu beaucoup de problèmes dans la zone d'Efoulan a cause des rendez vous manqués avec le maire ce qui a fait l'objet de plusieurs disfonctionnement sur le terrain.

4.3. Rencontre avec les partenaires de développement

Après le briefing de l'ESE, l'équipe de mission a pris contact avec l'ensemble des acteurs de la société civile et autres structures intervenant dans la localité de la FC et ses environs.

4.4. Choix des animateurs et formations

Les équipes d'animateurs ont ensuite été sélectionnées avec l'aide du responsable de la cellule de foresterie communale. Les 5 animateurs retenus pour la première phase de l'ESE ont ensuite été formés sur les différentes techniques d'enquêtes socio-économiques, la cartographie participative ainsi que les concepts fondamentaux de foresterie communale avec

réglementations et argumentations à l'appui. Au cours de cette journée de formation, les questionnaires ont été parcourus avec les animateurs et des mises en situation ont été réalisées.

4.5. Collecte des données à l'échelle des communautés

4.5.1. Les réunions/enquêtes villageoises

4.5.1.1. Réunions collectives

Dans chaque village, une réunion collective, facilitée par les équipes d'animateurs, a été programmée pour la collecte des informations socio-économiques de base. Au cours de ces réunions, les thèmes suivants ont été abordés et débattus : l'historique du village, les activités des populations au sein et en périphérie du massif forestier communal, les organisations institutionnelles et sociales, les infrastructures communautaires, les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières, les filières de commercialisation fonctionnelles, les multiples systèmes de productions, la gestion intégrée d'une forêt communale avec les explications du principal outil de planification utilisé que constitue le plan d'aménagement forestier, le souhait de voir les populations participer aux diverses étapes d'élaboration et de mise en oeuvre du PA de la FC, les retombées économiques et sociales de ce processus, les attentes des populations, les possibilités et contraintes aux activités de développement, etc.

4.5.1.2. Réunions informelles

Ces réunions informelles ont été menées lors de la deuxième phase de terrain, avec pour objectif de confronter les résultats des enquêtes villageoises. La méthode de triangulation a été utilisée pour vérifier certaines informations contradictoires et pour aborder des thématiques plus conflictuelles liées à la gestion des ressources naturelles. Ces réunions réunissaient un plus petit nombre de villageois, il s'agissait le plus souvent de groupes de même affinité culturelle ou professionnelle.

4.5.1.3. Réunions avec des informateurs qualifiés

Des informateurs qualifiés identifiés précédemment lors des réunions collectives ont été utilisés pour compléter les informations reçues. Ces informateurs sont des personnes des deux sexes qui de par leurs activités, leur séjour prolongé dans la zone, leur implication dans la réalisation des projets de développement, leur influence, ont une bonne connaissance de la région. Il s'agit des autorités administratives, municipales, traditionnelles, des maîtres d'écoles, des responsables de gestion des forêts communautaires, etc.

4.5.1.4. Enquêtes individuelles

Les enquêtes individuelles étaient conduites pour compléter les réunions informelles ou pour cibler certaines personnes non représentées lors des réunions collectives. En effet, la participation des femmes aux réunions villageoises venait à manquer pour cause d'occupations ménagères ou agricoles (l'ESE s'est déroulée pendant la saison pluvieuse lors de laquelle, le travail aux champs représente la majeure partie de l'occupation des populations). Ces réunions informelles considéraient également les rapports relationnels entre les populations riveraines des différents villages et entre ces populations et les services extérieurs de l'administration communale.

4.5.2. Identification des acteurs

Tout au long des consultations, certains acteurs qui présentaient une expertise de qualité dans le domaine forêt environnement ou des connaissances en matière d'initiatives de projet de développement, ont été identifiés. Cette étape du travail était essentielle en ce sens qu'elle permettait de retenir des mesures de gestion adaptées au contexte local. Cela permettait aussi de connaître quelles compétences sont disponibles dans les communautés riveraines afin de favoriser l'emploi des populations locales lors de l'exploitation future de la FC.

4.5.3. Cartographie participative et relevés GPS

Les animateurs sont par la suite allés repérer tous les points se trouvant à l'intérieur des limites de la forêt communale à l'aide d'un GPS. Ces points sont donc localisables avec précision sur une carte. Les zones d'occupation relatives aux activités des populations limitrophes au massif forestier étaient indiquées par des pisteurs villageois et concernaient les sites de culte ou sites sacrés, les campements de chasse et de pêche, les zones de récolte des PFNL, les sites d'intérêt particulier et certaines exploitations agricoles, principalement celles dont la position était pensée à l'intérieur des limites de la FC par les propriétaires villageois. Cela permettait également de vérifier la connaissance des limites de la FC par les populations.

4.6. Outils d'enquête et équipement

L'équipe disposait des **moyens techniques** ci-après:

- [1] des formulaires d'enquête sur ménage ;
- [2] un guide de collecte de données ;
- [3] un guide méthodologique consolidé ;
- [4] du papier conférence ;
- [5] des feutres en couleur ;
- [6] des cartes topographiques ;
- [7] des blocs-notes et des bics ;
- [8] des contrats de travail pour les animateurs ;

- [9] des modules écrits pour la formation des animateurs ;
- [10] un GPS de marque GARMIN 12 CX ;
- [11] un fond de carte de la zone ;
- [12] un logiciel Arc view version 3.2 ;
- [13] un appareil photo numérique de marque DMC-FX9 ;
- [14] des cartables et imperméables ;
- [15] deux motos.
- [16] un véhicule Nissan Land Cruiser de la GTZ.

4.7. Équipe de mission

Le capital humain de l'étude était constitué de :

- Martin Biyong, chef de mission (Akoum 2)
- Xavier Zemengue, Ingénieur forestier, assistant (Akoum2)
- Justin Blaise Zevina, Technicien supérieur agricole (Minkan)
- Alain Raymond Meva'a, DESS en Ecologie forestière (Akoum2)
- Edouard Mfom Engo'o, cadre d'appui CADER (Akoum2)
- Sonia Akoa Evina, étudiante à l'Université de Yaoundé II Soa (Efoulan)
- Hervé Nyangon, leader d'opinion (Efoulan).

4.8. Réunion de restitution

Au préalable, les questionnaires d'enquête ont été dépouillés et les courriers d'invitation, signés par les sous-préfets ont été envoyés aux chefs de villages et notables des 13 villages concernés. Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été exposées lors de la restitution, accompagnées par de nombreuses explications présentées par l'équipe de consultation et complétées par les Assistant techniques du CTFC, le maire, le chef de poste forestier et le sous-préfet d'Akoum2 dans un premier temps. Cette même opération s'est faite village par village dans le bloc d'Efoulan dans un second temps faute de communication et d'organisation par l'exécutif communal. Ainsi lors des exposés, les sites d'activités des populations qui pouvaient conduire à des conflits ont été identifiés et les mesures pour les éviter ont été proposées. L'initiative de création des comités paysans forêts a émergé lors de la réunion afin de coordonner les activités sociales dans les villages. La grande

participation témoignait de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la FC/AK2EF. Étaient présents à la restitution, les chefs de tous les villages, bantou et Bagyieli dans le bloc d'Akom 2, l'exécutif communal et les responsables des autorités administratives déconcentrées.

4.9. Analyse des données et rédaction du rapport

Une fois rentré sur Akom 2, l'équipe de consultation a traité les informations collectées sur le terrain pour entreprendre la rédaction du rapport d'étude.

5. Analyse des résultats

5.1. Le milieu physique

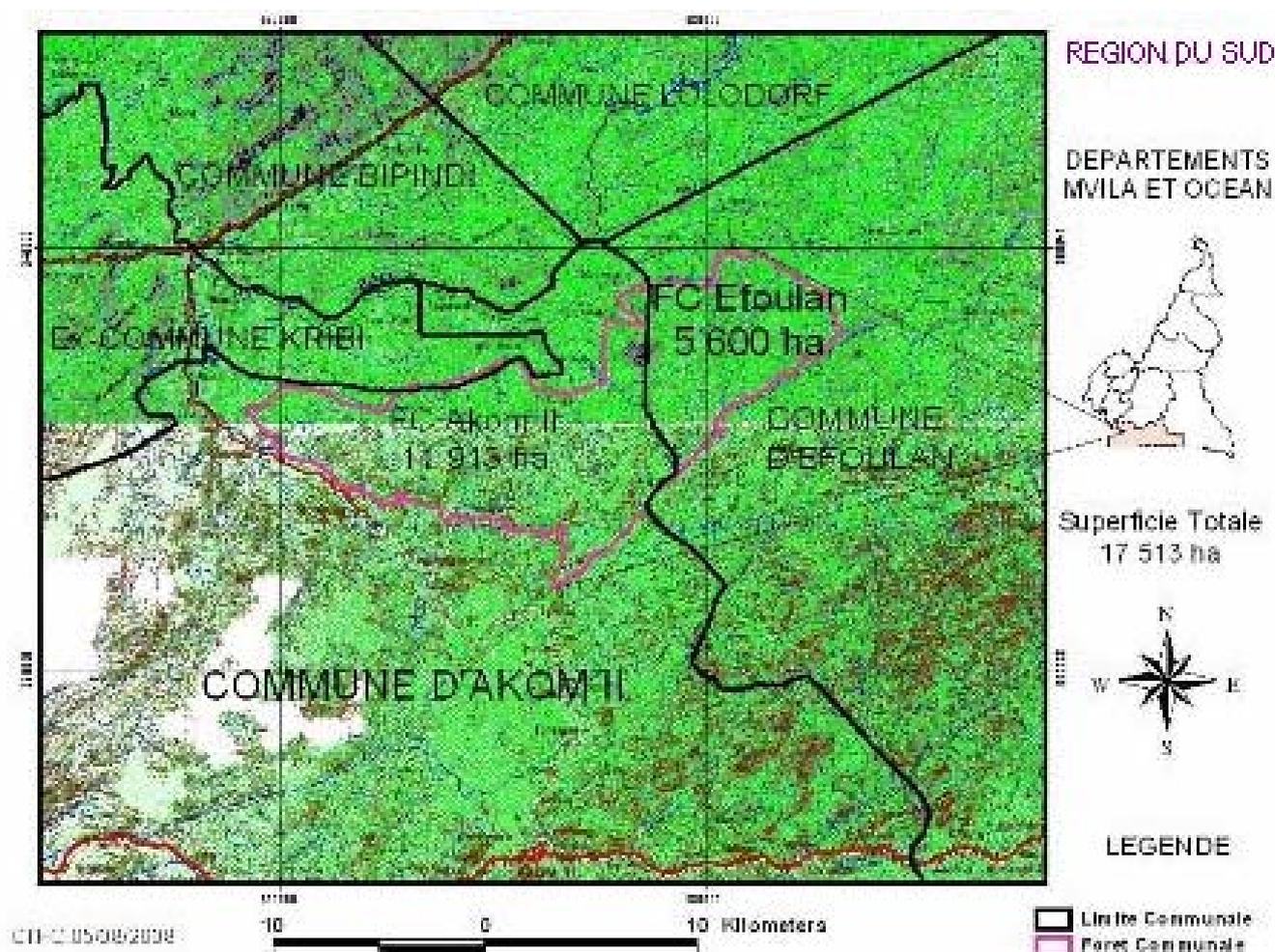
5.1.1. Localisation

La commune d'Akom2 et la commune d'Efoulan sont localisées dans la Région du Sud. La commune d'Akom2 se confond avec l'arrondissement du même nom. Elle se trouve dans le département de l'Océan et, elle possède 11 626 hectares, soit les 2/3 du massif. Les 5 600 hectares restant se trouvent du côté de la commune d'Efoulan nouvellement créée. Cette commune se trouve dans le département de la Mvila. Dans l'ensemble, tous les villages ont été couverts par l'exploration. Mais, seuls les villages de Kalate aba'a et Abo'ontomba dans la commune d'Efoulan et Nlonkeng, Malomba, Toko, Bibolé, Bibindi et Mvie dans la commune d'Akom2 - ont fait l'objet d'investigations approfondies. Le hameau bagyéli de Nko'oasseng lié à chefferie de Bibolé, a aussi fait l'objet d'un diagnostic poussé. Mefane, un autre hameau bagyéli lié à la chefferie de Mvié, a été juste identifié par l'étude. Les enquêtes sur ménage ont été conduites dans tous les villages.

Dans la partie d'Akom2, la forêt communale d'Akom2/ Efoulan est limitée à l'est par le bloc 2 situé dans la commune d'Efoulan - au niveau de la rivière Ngongo , à l'ouest par le terroir villageois de Bibindi, au nord par les terroirs villageois d'Ebimimbang, Minfombo, Nyamekoum, Melen, Assok et Edo'omang [dans la commune de Bipindi] et au sud par la rivière Tchangué. Elle couvre une superficie de 11 626 hectares et a été classée le 15 mai 2008. Dans la partie d'Efoulan, le massif forestier en question est limité à l'est par le terroir villageois du village Nyangong, au nord par les villages d'Abo'ontomba, Kalate aba'a, Nkoutou, Engomba et Mekalate, à l'ouest par le bloc 1 situé dans la commune d'Akom2 et au sud par la rivière Tchangué. Elle couvre une superficie de 5 600 hectares: son acte de classement est encore attendu.

Bien qu'appartenant à des communes des arrondissements et dans les départements différents, les zones qui abritent les deux blocs forestiers sont géographiquement voisines, d'où l'appellation de '*massif forestier*', avec de nombreuses imbrications territoriales, forestières, humaines et sociales. C'est parce qu'il y a davantage de ressemblances que de dissemblances que les deux zones sont abordées simultanément [voir Fig 1, ci-dessous].

Fig 1: Le massif forestier d'Akom2/Efoulan



5.1.2. Relief

Les formations géologiques identifiées sont censées appartenir au précambrien, avec des roches à base de gneiss et de micaschistes [vers Akom2] et des roches à base de calcium et de magnésium [vers Efoulan]. Les sols identifiés sont: **[a]** les sols ferrallitiques faiblement désaturés et sableux ; **[b]** des sols ferrallitiques soit moyennement soit fortement désaturés et argileux ; **[c]** des sols hydromorphes peu humifères.

Le milieu physique comprend les formes ci-après : **[i]** des plaines érosionnelles de basse altitude et à topographie plate ; **[ii]** des plaines modérément disséquées ; **[iii]** des plaines fortement disséquées ; **[iv]** des collines isolées ; **[v]** des complexes de collines ; **[vi]** des montagnes. L'altitude moyenne de la zone est estimée à 900 mètres.

5.1.3. Climat

La zone d'étude est soumise à un 'climat tropical humide'. Ce climat comprend, en alternance, deux saisons sèches et deux saisons des pluies. Les deux saisons sèches vont de décembre au mois de février et puis du mois de juillet au mois d'août. Les saisons des pluies s'échelonnent du mois de mars au mois de juin et du mois de septembre au mois de novembre. La pluviométrie annuelle oscille entre 1500 et 2000 mm. La température moyenne est de 24.5°C, avec des maxima de 29°C et des minima de 20°C. L'humidité relative moyenne annuelle oscille entre 83.5% et 83%. Le Tableau 1 ci-dessous reproduit les données climatiques caractéristiques des environs de Lolodorf et d'Ebolowa, respectivement, desquelles peuvent être, avec fiabilité, celles de la zone globale d'étude.

Tableau 1: Caractéristiques climatiques de la zone

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
NJ	07	02	11	16	17	15	05	19	23	20	22	02
H	26,6	62,4	73,9	343,6	243,3	283,4	54,2	132,3	388,6	335,2	206,6	18,6
T Max	32°C	32,9°C	33,3°C	32,3°C	32,4°C	32,1°C	32,2°C	29,3°C	30,7°C	32°C	36,6°C	33,8°C
T Min	23,6°C	23,7°C	24,2°C	23,4°C	23,8°C	24°C	23,7°C	23,7°C	21,5°C	21°C	20,5°C	22°C

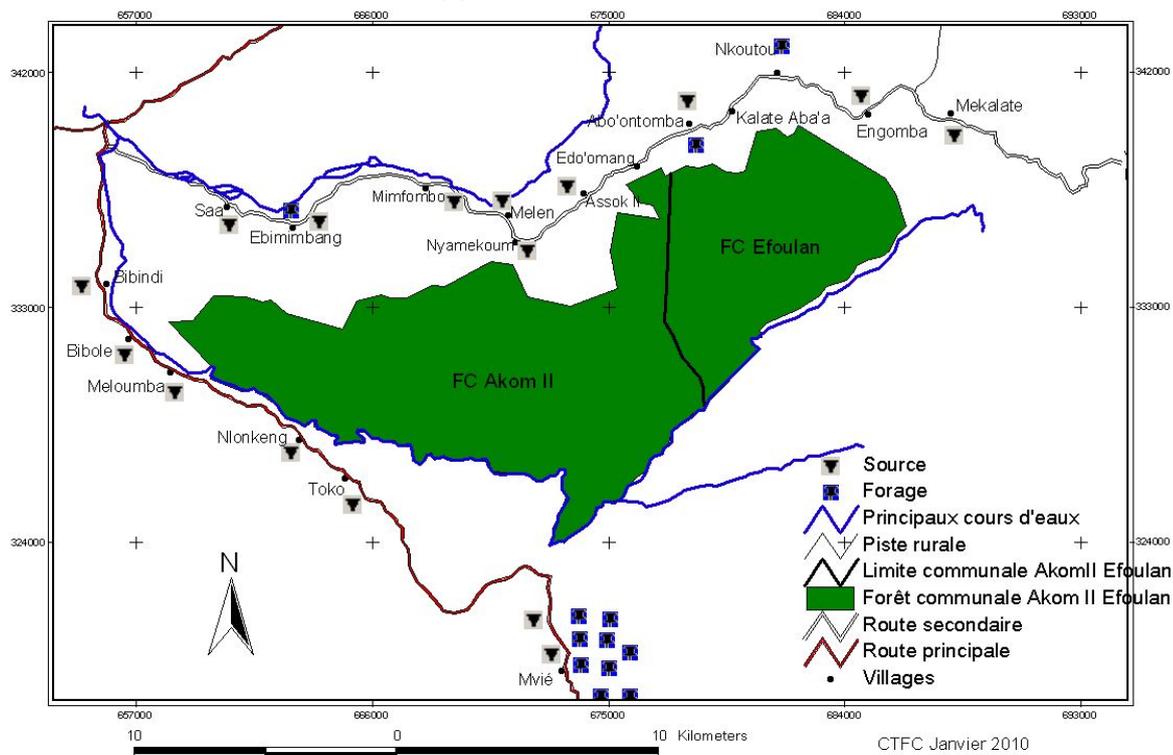
NJ = Nbre de jours de pluie ; H= précipitations en mm d'eau ; TMax= température maximale ; TMin= température minimale.

5.1.4. Hydrographie

La zone d'étude est arrosée par des cours d'eau dépendant de deux bassins hydrographiques : le bassin de la Lokoundje [Bikou'ou], au nord et, celui de la Kienke, au Sud. Les principales rivières sont : Bikou'ou et Nkoutou au nord et Tchangue et Messambe à l'Ouest- Sud- Est [voir Carte 2 : ci-dessous], qui constitue la limite naturelle ouest -sud-est de la forêt communale.

Fig. 2 : Carte d'approvisionnement en eau

Carte d'approvisionnement en eau



5.1.5. Pédologie

Les sols identifiés dans la zone sont des sols ferrallitiques typiques moyennement et fortement désaturés de couleur brun jaune. Ce sont des sols acides caractérisés par une faible teneur en élément nutritifs et une capacité d'échange en cation relativement basse. Ils ont des teneurs en azote très faibles du fait de la dégradation rapide de la matière organique. Ils sont généralement déficients en phosphore. L'on y retrouve également des sols hydromorphes situés dans les bas fonds ainsi que des sols sableux ou sablo argileux très pauvres. Ces sols ont une faible valeur agricole et leur mise en valeur nécessite un investissement important. L'utilisation des engrais sur dans ces sols doit être accompagnée d'amendement organique et calcique pour améliorer la rétention des nutriments et diminuer l'acidité.

5.1.6. Ressources floristiques

La zone d'étude appartient globalement à la forêt dense humide sempervirente dense de basse et de moyenne altitude, qui est un ensemble phytogéographique à physionomie variée. Dans une

classification plus spécifique, la zone d'étude est un des faciès de la forêt atlantique biafréenne. On y trouve en fait une mosaïque de formations forestières (Létouzey 1968) : [i] des formations atlantiques à *Lophira alata* (Azobé) et à *Saccoglottis gabonensis* (Bongossi), avec une strate arborée, une strate arbustive et une strate herbacée. Des peuplements de *Coula edulis* (Ewomé) sont aussi observés; [ii] des formations atlantiques biafréennes à césalpiniacées; [iii] des formations mixtes toujours vertes. Prises ensemble, toutes ces formations regroupent de plus de 600 espèces arborescentes.

Cette diversité botanique est significative de la richesse qualitative et quantitative des formations forestières de toute la zone d'étude. C'est sans doute la raison pour laquelle des cycles d'exploitation forestière industrielle s'y succèdent depuis les années 1960. Il convient de noter que le long des routes et des pistes, la végétation est fortement influencée par les activités humaines, d'où la présence d'espèces pionnières. La zone d'étude appartient globalement à la forêt dense humide sempervirente de basse et de moyenne altitude.

5.1.7. Ressources fauniques

D'après les enquêtes participatives on rencontre une faune très diversifiée. On peut citer entre autre : le singe (*Cercopithecus sp*), lièvres, des céphalophes (*Céphalophorus sp*), de pangolins géant (*Manis gigantea*), potamochère (*Potamochoerus porcus*) et l'hylochère, les porcs-épics, l'aulacode (*Thryonomis swinderianus*), la tortue, serpent boa, vipères (*Bitis gabonensis*), etc. Les grands animaux ont disparus dans la forêt riveraine à cause de l'intensité de la chasse et du braconnage.

Les rivières sont poissonneuses, la pêche s'effectue à l'aide de la technique de barrage et de filet, essentiellement pratiquée par les femmes. L'ethnie des Kaka pratique la grande pêche dans la rivière Tchangué, Nkoutou et Kienke.

L'analyse des données socio-économiques, collectées sur le terrain nous permet de structurer les résultats qui suivront

5.2. Environnement Socio-Economique

5.2.1. Historique des peuplements ethniques

Situé à l'extrême sud-ouest du Cameroun dans la zone d'étude, le massif forestier Akom II/Efoulan est bordée de 13 villages, peuplés par en majorité de l'ethnie Bulu, rattachés au groupe "Beti/Fang/Bulu ». La langue Bulu est classée A 75d. Les Bulu sont des agriculteurs-chasseurs. La zone considérée est aussi peuplée de Bakola ou Bagyiéli, qui sont traditionnellement des chasseurs-collecteurs. Les Bakola sont minoritaires dans la zone d'étude (deux hameaux seulement). La plupart des villages Bulu - d'Efoulan dans le département de la Mvila et d'Akom II dans le département de l'Océan - sont distribués de part et d'autre des axes routiers et des pistes. Les principaux clans bulu dans cette zone sont : les Yendjock; les Yabaé; les Yetotane, les Ndong; les Essakôé; les Essawoh; et les Yekombô. Sur les 11 villages bulu où le travail a été intensif, 5 villages sont biclaniques. Il s'agit de Kalate-aba'a et Engomba

[commune d'Efoulan] et Malomba, Bibolé et Nlonkeng [commune d'Akom2]. Tous les clans constitutifs des villages comprennent des lignages [*nda boŋ*], avec des familles plus ou moins élargies.

Les villages sont divisés en lignages spatialement distincts, auxquels appartiennent les descendants d'ancêtres différents. Avec une économie à mi-chemin entre l'agriculture et la chasse, les Bulu de la zone étudiée entretiennent non pas des relations d'obédience avec les Bakola du massif forestier, mais au contraire, ils développent avec ces chasseurs-collecteurs des relations dites symbiotiques, où les savoirs, l'argent ou les biens en nature sont échangés en fonction des besoins et des prérogatives de chacun. Ainsi, les Bulu de la zone d'étude ont adopté quelques pratiques bagyieli de chasse, de cueillette et de pêche et les Bagyieli ont adopté quelques pratiques agricoles traditionnelles des Bulu.

Dans les années 1970, une concession forestière a été allouée au Groupe Danzer dans la zone [Mvié, commune d'Akom 2], qui y a même installé une grande unité de transformation aujourd'hui fermée. La transnationale Wijma exploitait aussi une concession forestière dans la zone dans les années 1990 et 2000.

Les réunions d'information et de sensibilisation des populations de ces villages à la création de la forêt communale ont démarré en 2006. Mais auparavant, le Projet de recherche Tropenbos avait effectué des travaux dans la zone. Les premières réunions mettaient l'accent sur la responsabilisation des populations rurales par la Loi Forestière de 1994, avec des corrélations avec le plan de zonage et la création des forêts communales. Les aspects sociaux du classement de la forêt communale ont aussi été abordés dans les réunions, notamment les conflits potentiels de territorialité entre les terroirs villageois et le massif forestier à classer. Toutes les réunions regroupaient les populations, les élites, les chefs traditionnels, les autorités administratives, les responsables des services techniques de l'Etat concernés par le classement et l'aménagement des forêts. C'est en 2009 avec l'appui du CTFC que le processus de classement de la forêt communale a pris fin.

5.2.2. Caractéristiques démographiques

5.2.2.1. Structure de la population et migrations

La taille démographique des villages couverts semble être déterminée par leur degré d'étirement le long de la route ou de la piste. Ainsi, les villages les plus longs, comme Mvié, s'avèrent aussi être les plus peuplés [voir Tableau 5 ci-dessous]. En l'absence de documents écrits fiables au niveau des chefferies, l'on s'est contenté des estimations faites par les chefs et d'autres informateurs clefs. Des biais ont été introduits par les répondants, qui, pour ces estimations, tantôt considéraient tous les originaires du village – y compris ceux qui résident dans les villes et ailleurs - et les allogènes, tantôt ne considéraient que les résidents.

Mais dans l'ensemble, il s'agit de villages dont la structure de la population est très jeune : environ 42% de la population des villages comme Mvié, Toko, Kalate aba'a et Abo'ontomba ont moins de 20 ans [voir Tableau 5 ci-dessous]. Dans les autres villages, cette tranche de la population représente entre 25% et 30% des effectifs globaux. Après cette tranche d'âge, la courbe de la structure de la population adopte un creux dans la tranche 20-45 ans, en raison de

l'exode rural, des études dans les villes et des emplois urbains. Nos investigations montrent qu'en moyenne, les villages les plus peuplés enregistrent autour de 14 naissances par an, contre 8 décès.

Tableau 2: Quelques caractéristiques de la population dans les villages de la zone d'étude

Villages	Population totale	Population de moins de 20 ans (%)
Abo'ontomba	320	40
Bibindi	185	43
Bibolé	250	41
Kalateaba'a	400	43
Malomba	89	28
Mvié	750	42
Nlonkeng	154	31
Toko	420	43
Nko'oasseng (Bagyiéli)	66	30
Nkoutou	510	46
Engomba	250	40
Mekalate	450	28

5.2.2.2. Groupes ethniques

Comme déjà noté, la zone d'étude est dominée par deux ethnies, à savoir les Bulu (majoritaires) et les Bagyieli (minoritaires). D'autre part, on a identifié deux types de composition claniques dans les villages : 5 villages bi claniques et 8 villages monoclaniques [voir Tableau 3 ci-dessous].

Tableau 3: Composition ethnique et clanique des villages de la zone d'étude

Villages	Ethnies	Clans
Mvie	Boulou	Yendjock
Mefane	Bagyieli	Yendjock (assimilés)
Toko	Boulou	Yendjock / Yekombo)
Nlonkeng	Boulou	<i>Essakoe / Etotane</i>
Melomba	Boulou	<i>Ndong / Yendjock</i>
Bibole	Boulou	Essakôé;
Nko'o asseng	Bagyieli	Essakoe (assimilés)
Bibindi	Boulou	Yetotane
Abo'o ntomba	Boulou	Yevols
Kalate aba'a	Boulou	Yabaé/ Essawoh
Nkoutou	Boulou	Yevols
Engomba	Boulou	Essae beng /Yevol
Mekalate	Boulou	Essawoh

5.2.3. Habitation et conditions de vie des populations

Trois types d'habitat humain ont été recensés dans la zone d'étude :

- Les maisons en terre battue (*poto poto*) recouverte de tôle ou de paille : on les trouve dans tous les villages et c'est le type le plus répandu. Il est caractéristique de l'habitat bulu (voir fig 3 ci-dessous)



Fig. 3- Les modèles d'habitation chez les Bulu

Les huttes: on les retrouve dans les hameaux bakola de Nko'o asseng et Mefane et dans des campements de chasse. Cet habitat caractéristique des Bakola (voir fig 4 ci-dessous), même si une lente évolution vers le type ci-dessus décrit est observée.



Fig 4- Des huttes chez les Bagyelis

Les maisons en parpaings recouvertes de tôles (voir fig 5 ci-dessous): elles sont généralement construites par les élites dans leur village ou dans la ville d'Akom² et la localité d'Efoulan.



Fig 5- L'habitat moderne à Efoulan et à Toko

5.3. Organisations sociales et institutionnelles

5.3.1. Administration communale

La commune d'Akom 2

Créée par décret n° 62/DF/109 du 31 mars 1962, la commune d'Akom² couvre 55 villages, pour une population totale de 26 000 habitants, dont 65% ont entre 0 et 40 ans. Cette collectivité territoriale couvre une superficie de 2 542km². Elle est limitée au nord par les communes de

Bipindi et de Lolodorf, au sud par la commune de Ma'an, à l'est par la commune d'Ebolowa et à l'ouest par la commune de Niété. Les principales activités économiques des populations sont : l'agriculture vivrière, l'agriculture de rente [cacao et palmier à huile], la chasse, la pêche, l'élevage, l'exploitation des produits forestiers non ligneux, le petit commerce, l'artisanat et l'exploitation artisanale de l'or et du diamant. Il convient d'ajouter à cette liste l'exploitation forestière industrielle de l'UFA 09026 - dont un pan se trouve à l'ouest du territoire communal – l'exploitation industrielle imminente de l'or et la création des plantations d'hévéa par HEVECAM.

5.3.1.1. Le conseil municipal

L'exécutif en place a pris fonction depuis 2007. Les vingt cinq (25) conseillers de la commune d'Akom2 sont tous issus du parti au pouvoir, le RDPC. Bon nombre parmi eux ont suivi des stages et ateliers dans le but de renforcer leurs capacités afin de mieux assumer leur fonction de conseiller municipal. La loi recommande au conseil municipal de se réunir en session ordinaire deux fois par an, au mois de novembre (vote du budget) et avril (approbation des comptes administratifs), avec des possibilités de se réunir en session extraordinaire sur convocation du maire. Le conseil ne joue pas toujours son rôle de liaison entre la mairie et les populations. En théorie, la communication descendante entre la commune et les populations se fait par plusieurs canaux, incluant les conseillers municipaux, les réunions politiques, les tournées du maire, etc. En retour, la communication ascendante entre les populations et la commune se fait à travers les conseillers municipaux, les chefs de villages, les associations et responsables politiques.

Le conseil municipal est structuré en cinq commissions à savoir:

- la commission des finances, chargée des questions financières en recettes et en dépenses ;
- la commission des affaires sociales et de la coopération, chargée des questions relatives à la vie sociale, à l'amélioration des conditions de vie, à la promotion des activités sportives et culturelles à la scolarisation des jeunes et à la prévention des maladies;
- la commission des infrastructures en charge des questions liées aux infrastructures communales. Elle se charge également du suivi des réalisations effectuées relativement aux engagements pris dans le PDC;
- la commission du développement rural, chargée des questions relatives au développement de la localité, de la promotion des produits agricoles ;
- la commission de l'organisation communautaire et du partenariat, chargée d'organiser des associations et des groupes paysans, de rechercher des partenaires de développement pour la localité, et de promouvoir la coopération décentralisée au niveau national et international.

5.3.1.2. L'exécutif communal

A la tête de l'exécutif, nous avons un maire assisté de deux adjoints. Le maire coordonne les différentes activités, projets de la commune et s'occupe du suivi des dossiers. Malheureusement il ne réside pas sur le territoire communal, ce qui ne pose quelque fois des problèmes de proximité de l'exécutif sur le territoire communal. Le maire est assisté des adjoints dont les attributions sont les suivantes :

Responsabilités du Premier Adjoint, Mr Zanga Ndo W.

Bien que résidant également hors du territoire communal, il est chargé de :

- suivi des questions relatives à la santé publique et à l'enseignement;
- l'assistance sociale ;
- l'organisation du marché de vivres et abattoir ;
- de l'étude des subventions à allouer aux écoles et associations sportives ainsi que des aides à accorder aux indigents ;
- jeunesse et sport ;
- entretien de l'étang municipal ;

Il devra travailler en étroite collaboration avec les responsables tels que le sous-préfet de l'arrondissement, l'inspecteur de l'éducation de base, le médecin chef hôpital de district, les chefs d'établissements scolaires, les délégués d'arrondissements.

Les questions relatives aux pandémies et au VIH/SIDA, à l'éducation sanitaire des populations, à la promotion de l'approche genre et minorités, au suivi des relations avec les ONG, services de l'état et autres associations ainsi que les aspects d'hygiène et de salubrité ont été redistribuées au deuxième adjoint au maire.

Responsabilités du Deuxième Adjoint :

C'est la seule qui réside dans le territoire communal. Elle est chargée de :

- La voirie municipale (routes, ponts) grands travaux,
- L'urbanisme et de l'habitat,
- La supervision et du contrôle des services techniques communaux,
- La supervision et du contrôle du percepteur des marchés,
- De l'entretien et du suivi de l'utilisation des immeubles communaux, (salle des fêtes, Échoppes, fourrières).

Son action se basera essentiellement sur :

- La lutte contre la divagation des animaux domestiques ;
- Le contrôle des permis de bâtir ;
- La lutte contre l'incivisme fiscal ;
- Le suivi du tracé des rues et de leur entretien, ainsi que la réfection des ponts ;
- L'organisation des fêtes et cérémonies officielles ;
- L'hygiène et salubrité ;
- L'animation de la campagne d'hygiène et salubrité ;

La propreté de la ville, des places publiques, des abords des rues, des concessions privées, des latrines et points d'eau potable, encombrement des chaussées ; Il devra, à cet effet travailler en

étroite collaboration avec le sous-préfet de l'arrondissement (conseiller technique), le commandant de brigade de gendarmerie, le régisseur de la prison de production, le chef de la subdivision des routes, le délégué d'arrondissement élevage, le délégué d'arrondissement agriculture et le chef de la brigade des impôts.

La commune d'Efoulan

Créé par décret n° 2007/ 117 du 24 avril 2007, la commune d'Efoulan couvre cinq groupements (chefferies de 2^{ème} degré). Elle compte une population totale d'environ 16 000 habitants. Cette collectivité territoriale couvre une superficie de près de 1 500km². Elle est limitée au nord par la commune de Lolodorf, au sud par la commune d'Ebolowa2, à l'est par la commune d'Ebolowa1 et à l'ouest par la commune d'Akom2. La commune devra, dans un futur proche, percevoir la redevance forestière annuelle provenant de l'exploitation forestière industrielle de l'UFA 09 027, d'après la convention provisoire d'exploitation 0134/CPE/MINFOF/DF du 21/03/2006 délivré à la société CUF.

En dehors de l'exécutif communal (le maire et ses deux adjoints), l'effectif du personnel de la commune d'Efoulan est à 7 personnes, 5 hommes et 2 femmes. La moyenne d'âge de ce personnel est de 40 ans environ. Tout ce personnel est constitué d'agents non décisionnaires. La principale fonction occupée est celle d'employé de bureau aux postes respectifs de secrétaire dactylographe, de secrétaire d'état-civil, de chargé de la collecte des recettes municipales, de chargé de recouvrement, de chauffeur, d'agent d'entretien.

Il faut souligner que faute de documentation afférente nous n'avons pas pu s'étendre d'avantage dans le diagnostic institutionnel de cette commune.

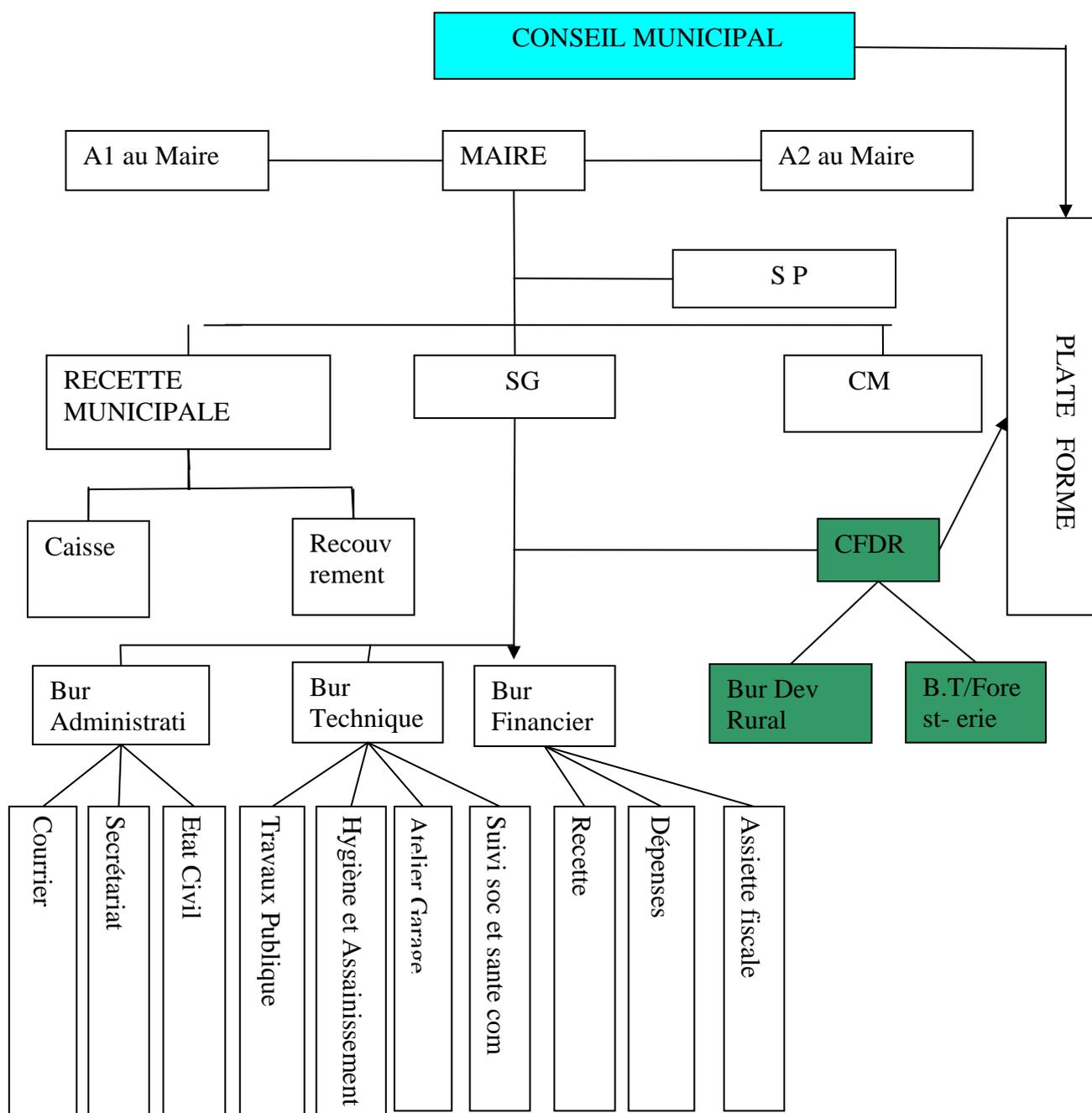
5.3.1.3. Difficultés de mobilisation des ressources communales

Les quelques difficultés rencontrées dans la mobilisation concernent l'incivisme fiscal de la population, causant ainsi un manque à gagner pour les communes. Il faut noter que la police municipale accompagne le receveur pour les recouvrements. Il existe également un potentiel financier recouvrable, encore non mobilisé tel qu'au niveau des impôts directs avec les taxes sur les activités commerciales et l'exploitation des carrières de graviers, de sable et au niveau de l'impôt libératoire qui concerne plutôt les revenus agricoles, et petits métiers. Les taxes d'abattage et minières ne sont pas encore maîtrisées par les communes.

L'amélioration de la mobilisation de ces ressources passe d'abord, par la maîtrise de l'assiette fiscale avec l'identification de toutes les activités génératrices de revenus, l'élaboration du fichier des contribuables non encore enregistrés, la définition des nouvelles taxes et impôts et la recherche de partenaires techniques et financiers. La commune devra travailler sur ces différents aspects au jour le jour et impliquer les services de l'Etat ainsi que la société civile pour garantir les recouvrements et leur bonne utilisation.

5.3.2. Organigramme communal

Seule au niveau de la commune d'Akom2 nous avons pu trouver des documents qui nous ont permis de faire des analyses que voici. Mais toute fois la commune d'Efulan étant nouvellement créée, elle ne s'aurait faire l'exception.



Comme on peut l'observer, la Cellule de Foresterie Communale, n'est pas encore officiellement créée. Son ancrage institutionnel au sein de l'organigramme communal devra s'opérer en même temps que la mise en place des autres services techniques et administratifs. Les différents services techniques et administratifs ne sont pas fonctionnels par manque de moyens. Le garage ne dispose d'aucun matériel d'entretien ou d'équipement propre hormis une benne dont la location engendre des revenus à la commune. Le service d'hygiène et d'assainissement existe au sein de la commune mais son fonctionnement souffre du manque de personnel et de matériel. Concernant les services administratifs, il n'existe aucun bureau des affaires sociales, le bureau du courrier est tenu par le secrétariat du maire et les bureaux des finances et des recettes sont gérés par le receveur municipal, déjà chargé des services de la recette municipale, à savoir, du bureau de la comptabilité et caisse, du bureau du recouvrement et du bureau de la dépense. Comme nous l'avons constaté, au niveau des bureaux de la recette municipale, les mécanismes de recouvrement mis en place souffrent du manque de suivi et du matériel de travail (Absence de carnet de reçus, problème de reversements des recettes perçues au niveau de la gare routière, etc.), créant ainsi des manques à gagner considérable pour la commune.

5.4. Modèle d'organisation traditionnelle

Chaque village est dirigé par un chef de troisième degré, l'autorité centrale, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Il est assisté par des notables constitués de vieux et plus jeunes, viennent ensuite les autres membres de la communauté. Les élites intérieures et extérieures ainsi que les élus locaux, patriarches, responsables politiques, jouent également un rôle important dans les prises de décisions. L'implication de ces élites dans les affaires du village a pour avantages ; la réalisation de certains projets et infrastructures, le meilleur suivi des activités à réaliser dans les villages et la plus grande prise en compte des préoccupations locales. Toutefois, cette implication peut créer des problèmes tels que : la fragilisation de l'autorité du chef de village, la marginalisation des groupes minoritaires et les luttes d'influences entre les leaders. Il faut noter que l'implication des élites varie d'un village à l'autre : Ainsi les villages Bagyieli ne possèdent pas d'élites, dans d'autres les élites ne rendent pas de services au village.

5.5. Système d'accès au foncier

Dans tous les villages riverains à FC/AK2EF les modes d'appropriation des terres sont similaires. L'appropriation de la terre se fait par défrichement de la forêt primaire appelée *Ngomba afan ou fut afan*. Le défrichement d'une forêt primaire donne lieu à un titre foncier coutumier. La forêt devenue jachère ou *Ekotoko* appartient à toute la famille, et reste sous le contrôle du chef de famille. Chaque paysan maîtrise les limites de ses terres agricoles. La transmission des terres du

chef de famille à un individu se fait par dons, legs et partages. Alors que la transmission du chef de famille à sa progéniture se fait par héritage.

Le choix des terres destinées à l'agriculture se fait grâce à certains indicateurs telles que Certaines essences comme les Ayous qui indiquent la présence d'une terre fertile. Il en résulte qu'il existe des mécanismes qui coordonnent le choix et l'appropriation des terres. Ces mécanismes peuvent être bénéfiques pour le fonctionnement de la forêt communale et des unités sociales notamment en ce qui concerne l'attribution des objectifs aux parcelles lors du plan d'aménagement. L'appropriation collective des terres, qui s'appuient sur le droit coutumier ou droit d'usage reste le mode de tenure dominant dans la zone d'étude. Chaque village exploite un territoire plus ou moins délimité qui devient son terroir et sur lequel il pratique ses activités et exerce une certaine autorité. Ainsi dans la zone d'étude plusieurs villages peuvent avoir un même territoire. Dans tous ces villages, l'accès des allogènes au foncier passe par une demande préalable au chef de village.

Pour les femmes non natives de la zone, l'accès au foncier familial de leur conjoint n'est pas répandu. Toutefois, les allogènes ayant contracté un mariage avec une femme du clan peuvent accéder à une parcelle du foncier familial et deviennent ainsi des non natifs résidents.

5.6. Structures d'aide au développement local

STRUCTURES	DOMAINE D'INTERVENTION	LOCALISATION
APED	Appui à la structuration du milieu pour une gestion durable et à l'information - <i>en cours</i>	Akom 2
TTROPENSBO S	Intenses recherches forestières et anthropologiques - <i>achevés</i>	Akom 2 et Efoulan
CADER	Appui à la petite agriculture familiale et à la structuration du milieu pour la gestion durable des forêts; cartographie sociale dans les hameaux Bagyiéli - <i>en cours</i>	Akom 2
FODER	Appui à la mise en place des activités agricoles dans quelques villages Bulu et dans les hameaux Bagyiéli - <i>en cours</i>	Akom 2
CAIPE	Monographie de la commune d'Akom2 – <i>achevée</i>	Akom 2 et Efoulan
CAMINEX	Structuration de l'exploitation minière	Akom 2
CAMTEL :	Expansion de la téléphonie dans les zones urbaines et périurbaines	Akom 2 et Efoulan
CED	Accompagnement des Bagyiéli dans la revendication des droits aux ressources et au foncier - <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
FAGAPE	Soutien à l'information et à la structuration du milieu - <i>en cours</i>	Akom 2
CFTC	Appui aux communes dans la foresterie communale - <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
CUF	Exploitation des UFA 09026 et 09027 - <i>en cours et en projet</i>	Akom 2 et Efoulan
FEICOM	Financement des projets communaux – <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
OFERA	Vente des produits agricoles et des produits forestiers - <i>en cours</i>	Akom 2
HEVECAM	Extension des plantations et développement de la culture d'hévéa - <i>imminente</i>	Akom 2
FODER	Appui à la mise en place des activités agricoles dans quelques villages Bulu et dans les hameaux Bagyiéli - <i>en cours</i>	Akom 2
PMUC	Financement des micros projets (construction des forages) - <i>achevé</i>	Akom 2
PNDP	Appui à l'établissement des forêts communales - <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
PNVRA	Appui technique et vulgarisation agricole – <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
SAILD	Organisation sociale et mobilisation pour l'entretien d'une piste – <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan
SONEL	Expansion et entretien du réseau d'électricité dans les zones urbaines et rurales - <i>en cours</i>	Akom 2 et Efoulan

5.6.1. Organisations d'appui basées au niveau des villes d'Akom2 et Efulan

5.6.2. Associations identifiées dans les villages étudiés

Les diagrammes de venn, dont la fonction est cartographier les institutions et les organisations locales, n'ont pas véritablement permis d'identifier des institutions communautaires coutumières. Cependant, des villages comme Mvié, Toko, Bibindi et Bibolé ont des cases communautaires [*aba*], qui sont présentées par les villageois comme étant à la fois un cadre social communautaire et une institution. La pratique de *l'Aba* est pleine dégénérescence, du fait de l'individualisme induit par la modernité. Nulle part, l'existence des associations traditionnelles de classe d'âge n'a été signalée.

Les diagrammes de Venn développés ont permis d'identifier des groupes d'initiatives communes, des associations des parents d'élèves, quelques comités villageois de gestion [en structuration] et quelques tontines fonctionnant sur le mode de l'épargne & crédit. Il convient de noter que la présence de ces 'néo-organisations' n'est pas forte dans la zone d'étude [voir Tableau 6 ci-dessous], en raison principalement de l'individualisme supposé et du manque d'appui extérieur en matière de structuration du milieu [services du Ministère en charge du développement rural, ONGs et projets]. Chaque village a un comité de base du RDPC et les organes de base affiliés. L'on trouve quelques groupes d'initiative commune (GIC) dans la zone étudiée. Ce sont des organisations dont la territorialité ne dépasse pas le cadre du village. Elles sont orientées vers des objectifs de production agricole (voir Tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5: Typologie des GIC existant dans les villages

Village	Dénomination	Thématique
Engomba	Gic Bia Bia; Gic des Planteurs	Agriculture et élevage (femmes); Agriculture
Nkoutou	Gic des Femmes Dynamiques	Agriculture

Certains villages de la zone abritent des groupes que l'on peut qualifier de groupes de solidarité. Ce sont des organisations orientées vers la mise en commun des efforts pour la solidarité villageoise, l'entraide et le développement (voir Tableau 5 ci-dessous).

Tableau 6: Typologie des groupes de solidarités existant dans les villages

Village	Organisation/Association	Thématique
Mvié	Comité de développement	Œuvres sociales
Toko	Tontine '5 Sûrs'	Entraide
Kalate aba'a	Comité de développement	Œuvres sociales
Engomba	Tontine "Entre-Nous"	Entraide
Mekalate	Tontine "Tous les 30"	Épargne et secours

L'analyse des tableaux 5 et 6 nous montre que le nombre d'associations ou groupements d'initiative commun n'est pas fonction de la densité démographique des villages. Par exemple, dans les villages à forte densité comme Mvié, Nkoutou et Kalate et Toko, les domaines d'activités prioritaires sont l'agriculture et l'élevage mais aussi la collecte de fonds et les tontines. Il n'existe pas de structure autour de la transformation des produits agricoles et les activités de commercialisation des PFNL. Nous avons relevé la présence d'une unité de transformation du palmier à huile, localisée à Mvié, village dans lequel on note la présence d'une forte élite locale. Ces palmeraies contribuent grandement à l'amélioration des revenus et génèrent une demande en main d'œuvre importante.

En matière de foresterie, aucune association ne dispose d'une forêt communautaire mais par contre les PFNL sont exploités dans la quasi - totalité des ménages de la zone d'étude et dont les femmes sont les principales actrices. Le rotin et les lianes servent de matière première dans l'artisanat que pratiquent les hommes et les femmes. Aucune autre structure n'est impliquée dans ce domaine, que ce soit par la commercialisation, transformation ou même collecte des PFNL, par l'organisation des chasseurs, par les activités de pêche,...

5.6.3. Autres institution sociale et ONG

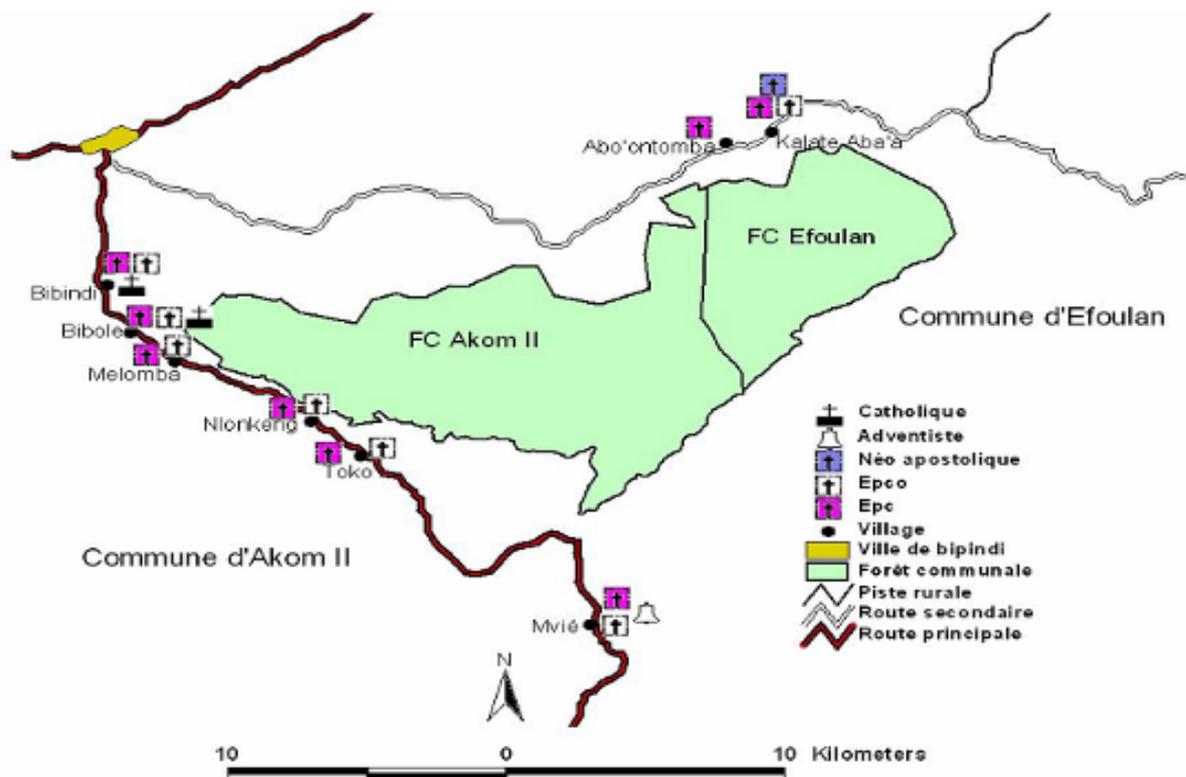
Tous les villages de la zone étudiée ont des comités de base du RDPC. Des cellules de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) sont également signalées. Des APE existent aussi dans tous les villages ayant une école primaire à cycle complet. D'autres types d'association ont également été identifiés, y compris des danses traditionnelles, des chorales et des associations de chrétiens (voir fig 6 ci-dessous).

5.6.4. Religions et croyances

La zone d'étude comme vous pouvez le constater sur la carte est fortement religieuse. La mission protestante a sillonné tous les villages aussi bien du département de l'Océan de la Mvila dans les années 20. Le célèbre missionnaire de nommée " Ngoto zambe" après sa mort, fut enterré dans le village Efoulan à 5km d'Akom2 ville. Ce lieu où il bâtit un temple est devenu aujourd'hui un lieu de pèlerinage. Les confessions religieuses pour notre étude son un grand

levier sur le plan socio culturel car c'est l'un des canaux de développement à travers lequel différentes associations sont formées dans l'Église. Parmi les activités menées au sein de ces associations nous avons l'entraide à travers laquelle une rotation en main d'œuvre s'opère entre les membres d'un même groupe. Dans l'Association Chrétienne de Hommes (ACH) par exemples les hommes s'organisent lors de la période d'ouverture des champs et ouvrent ainsi des vaste parcelles pour chacun. Pareille au sein de l' l'Association Chrétienne des Femmes (ACF) où les semis et tous les autres travaux en champs sont exécutés a tour de rôle dans les champs de différents membre. Ce qui réduit énormément le coût en main d'œuvre et l'ampleur du travail. Enfin l'église permet une large diffusion de l'information dans le village.

Fig 6- Les confessions religieuses dans la zone d'étude



5.7. Les infrastructures de base

En règle générale, les villages riverains à la FC/AK2EF disposent d'infrastructures sociales de base insuffisantes notamment dans les domaines de l'éducation, l'eau, l'électricité et de la santé. Lorsqu'elles existent, elles nécessitent une maintenance régulière afin qu'elles restent dans un état fonctionnel.

5.7.1. Les infrastructures scolaires

Les structures scolaires de la zone appartiennent à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Dans la commune d'Akom2 compte un Lycée d'enseignement général, Collège d'enseignement technique industriel et commercial et une Section artisanale rurale à Akom2-ville. Le village de Mvié abrite un Collège d'enseignement secondaire. Un établissement du même type est en création à Nkongop. La commune abrite aussi 18 établissements d'enseignement primaire public et 02 établissements d'enseignement primaire privé, pour près de 2320 élèves. La commune d'Efoulan abrite quant à elle un Lycée d'enseignement général



Fig.7-une vue du lycée d'enseignement général d'Efoulan et son aire de jeu

La zone est scolarisée depuis l'époque coloniale. Selon nos informateurs, dans tous les villages au moins 50% des individus âgés entre 20 et 60 ans ont le CEPE. Cette ressource humaine est un capital social significatif pour le développement local. Toutefois, la qualité matérielle des infrastructures scolaires est en pleine dégradation.

Certains établissements secondaires nouvellement créés n'ont pas de bâtiments. Un manque criant de personnel enseignant est aussi constaté.

- un collège d'enseignement secondaire bien que nouvellement créé, il manque encore de bâtiments. Il fait la fierté de la zone d'étude, dans le village de Mvie [commune d'Akom2]. Cet établissement est victime d'une profonde carence en enseignants ;
- des écoles primaires [Akoum2 : 04 et Efoulan : 03] à cycle complet dans la majorité des villages [voir Fig 8 ci-dessous]. Ces écoles sont cependant marquées par une pénurie chronique d'enseignants et le délabrement avancé des salles de classe.



Fig.8-une vue de quelques établissements scolaires dans la zone d'étude

5.7.2. La Santé

Sur le plan sanitaire, les deux communes restent insuffisamment couvertes. Non seulement les infrastructures sanitaires de base se comptent sur les doigts d'une main, mais aussi les distances et le degré élevé d'enclavement rendent difficile l'accès aux rares structures de santé. Le CISA (Centre Intégré de Santé d'Arrondissement) d'Akom2 n'est que partiellement fonctionnel et dispose d'un personnel très insuffisant, soit seulement un médecin et un infirmier diplômé d'état. La zone d'étude quant à elle dispose de trois (03) centres de santé. Le tout premier identifié est celui de Mvié malheureusement il est encore en plain chantier. Le second étant celui de Nlonkeng mais ne disposant pas de personnel adéquate (un seul infirmier bénévole) ni médicaments et le dernier centre de santé étant celui de Bibindi avec un infirmier breveté qui joue le rôle de *monsieur à tout faire*. On ne saurait ainsi dire que ces centres de santé sont fonctionnels. Chaque village dispose d'un comité local de lutte contre le VIH/SIDA (CLLS), donc au total 11 comités. Le paludisme et les affections diarrhéiques sont les maladies dont souffrent le plus les populations de la zone d'étude.



Fig 9- Une vue du centre de santé intégrée dAkom II

5.7.3. L'Electricité

Les localités d'Akom 2 et d'Efoulan sont, entant que sièges de l'exécutif communal, desservies par la SONEL. Ce réseau électrique connaît très souvent des coupures pouvant aller à un an et plus, comme dans la localité d'Akom 2. C'est l'une des causes de la faible activité économique observée dans cette commune vieille de plus d'un demi -siècle. Dans la zone d'étude, seul le village de Mvié reste raccordé au réseau électrique AES –SONEL. Dans le reste des villages c'est la lampe tempête en générale qui produit de la lumière dans la nuit et quelque fois des générateurs dans les maisons des retraites et élites moyennes et jeunes orpailleurs. Nous avons dénombrés au total 08 groupes électrogènes répartis de la sorte : Mivié [04], Toko[01], Bibindi[01], Engomba[01] et Nkoutou[01].

5.7.4. L'eau

L'eau potable demeure une denrée rare pour près de 80% de la population de la commune. Il existe un seul point d'eau potable qui dessert toute la petite ville d'Akom2 et ses environs [voir Fig 10 ci-dessous]. La localité d'Efoulan dispose de sources aménagées (grottes) [voir Fig 10 ci-dessous]. Toutefois, les populations se procurent de l'eau de boisson dans les ruisseaux et rivières au niveau dans les villages. En saison sèche, la qualité de cette eau des rivières et ruisseaux devient douteuse. IL existe aussi dans chaque village des petits puits saisonniers jadis aménagés dans les bas-fonds aux alentours des concessions mais ne fonctionnent presque pas. La répartition spatiale des points d'approvisionnement en eau potable n'est pas homogène. Néanmoins pour le seul village de Mvie on dénombre 09 forages aménagés et fonctionnels.



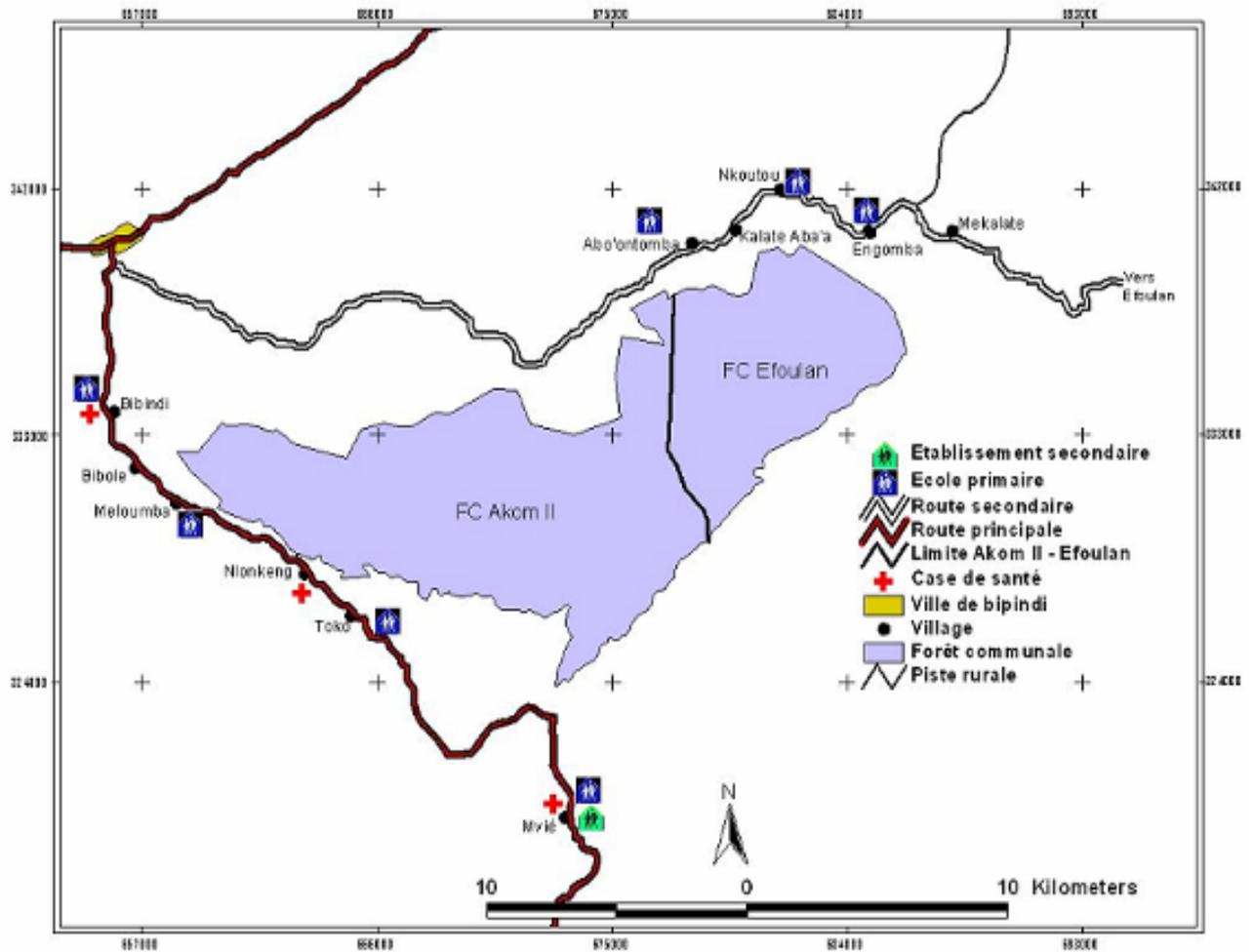
Fig 10- les points d'approvisionnement en eau potable dans la ville d'Akom II (cliché à gauche) à Efulan (cliché du milieu) à Mvie(cliché à droite) et à Nkoutou(cliché en dessous)

Ce constat trouve son explication par la présence d'une élite assez influente qui a fait bénéficier le village Mvie de deux grands projets avec la coopération japonaise et le paris mutuel camerounais (PMUC) d'une part et enfin la concurrence entre les fils du terroir ayant occupés des hautes fonctions dans l'administration camerounaise et les sociétés d'Etats comme la SONEL. Le plan de développement communal d'akom2 pose déjà le problème d'accès à l'eau potable, tant dans la ville que dans les villages. Cette situation sera trop accentuée dans les villages riverains de ce massif forestier du coté d'Efulan ou nous avons identifié deux forages ; un en construction et un autre fonctionnel respectivement dans les enceintes scolaires des villages de Nkoutou et Abo'ontomba. Dans le reste de temps la population s'abreuve au quotidien soit dans les sources non aménagées, soit dans les ruisseaux et cours d'eau qui sillonnent les villages.

Nous pouvons déduire de nos entretiens et observations les résultats suivants :

- Le système d'approvisionnement en eau dans les villages de la zone d'études dépend de la distance du village avec le cours d'eau.
- Nous avons dénombré 11 forages : 10 fonctionnels et 01 en construction.
- 02 sources aménagées et fonctionnelles ; une à 9km d'Efulan centre et une à Toko medjabambon.
- Pour le reste des villages c'est l'eau de rivière qui sert de boisson.

Fig. 11 : Répartition des infrastructures socio-économiques dans les villages riverains à la FC/AK2EF



5.7.5. La Communication

Les communes d'Akom2 et d'Efoulan sont couvertes par le réseau CAMTEL. Les villages riverains à la FC ne sont pas couverts. La CRTV radio et télévision se captent avec beaucoup de difficultés.

La commune d'Akom 2 est en plain chantier de création d'un centre multi media à gestion communale afin de plier au manque d'information et de rapprocher la commune des populations et des partenaires. Un projet de raccordement au réseau Orange est également en cours dans cette commune.

5.7.6. Le Réseau routier

La FC est entourée par deux axes routiers. Ces routes sont en terre et en très mauvais état surtout en saison pluvieuse. Notons que l'axe Akom 2-Bipindi n'est pas entretenu. Le budget d'investissement public (BIP) prévoit en 2010 l'entretien de cette route.

De plus, les nombreuses rivières à traverser sont toutes dépourvues d'infrastructures, Lors des enquêtes, nous avons constaté que toutes les pistes qui traversaient la FC ne sont plus actives. L'axe Efoulan-Mekale est également impraticable en saison de pluies. Il faut pour accéder à la FC emprunter l'axe Efoulan-lolodorf long de 56km avant de franchir les 20autres kilomètre sur l'axe lolodorf-Bipindi qui abouti au carrefour Mekalate. En somme accéder à la FC est un vraie calvaire quelque soit la zone où on se trouve.



Fig 12-Les axes routiers menant dans et vers la forêt communale

Les villages visités font partie des contrées les plus enclavées de la Région du Sud, voire du Cameroun. Il n'y a pas à proprement parler de 'route'. Les pistes existantes ne sont pas praticables et les pluies ne cessent d'aggraver les conditions d'accès dans la quasi-totalité des villages [voir fig 13 ci-dessous];



Fig 13- Les conditions de profond enclavement de la zone d'étude

5.8. Activités économiques et flux commerciaux

L'agriculture constitue la principale activité économique des populations de la région, à cela, s'ajoute la pêche, la collecte des PFNL et surtout la chasse. Les produits vivriers contribuent à la sécurité alimentaire des familles et dans certains cas, la commercialisation du surplus de production génère quelques revenus substantiels. L'exploitation de l'Or et l'extraction du sable dans les sous sol des forêts de production est une source de revenus importante mais mal organisée tant au niveau villageois qu'au niveau communal. L'artisanat, le développement des filières de commercialisation des PFNL, et le commerce viennent au second plan.

5.8.1. Activités industrielles

Avec la fermeture de l'usine de transformation de du bois du groupe Danzel, la zone n'a plus connu d'activités industrielles.

La future industrie minière (exploitation de l'Or) de Mvie et la future extension de l'agro industrielle Hévécam au lieu dit Ndjabilobe présage un fort accroissement démographique dont l'impact direct sera d'une part, la hausse des prix des produits alimentaires dans le cas ou les productions ne sont pas adaptées aux demandes croissantes et d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude.

5.8.2. Marchés et commerces locaux

Les produits vivriers sont difficilement écoulés dans cette partie du triangle faute de routes .et de ponts ils sont dans la plus part de temps achetés devant la maison par les bayam selam qui passent les commande en avance au près des villageois cet type de vente avait toujours été réservé au cacao en dépit du mauvais état du réseau routier à certains moments de l'année. Les paysans gagneraient à se regrouper en coopératives afin de vendre leur produit en contre saison. Les populations se ravitaillent en produits de 1ère nécessité pour équiper les échoppes des villages ou encore pour leur propre consommation une fois par mois. Ces échoppes sont aussi les lieux de dissémination de boissons alcoolisées. Le commerce de la viande de brousse occupe une place importante dans l'activité économique des riverains et se réalise souvent de manière anarchique.

5.8.3. Destination des produits de la chasse et de collecte

Les produits de la chasse à l'instar des singes, porc épics, varans, vipères, antilopes, pangolins sont vendus dans les marchés de Lolodorf, Bipindi et d'Akom2. Les produits de chasses se trouvent sous deux formes: frais et à l'état sec.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Ndo'o, le Djangsang, l'Okok sont aussi bien vendus tant au niveau des villages qu'au niveau des marchés environnant. Ce trafic est assuré par les bayam selam qui réussissent malgré l'état des routes, à y accéder dans les villages, soit à pied ou en moto taxi.

5.9. Systèmes de production villageois

5.9.1. L'agriculture

L'agriculture observée autour des concessions villageoises, dans la zone agro forestière et occasionnellement au sein du massif forestier communale, est de type vivrier de subsistance tel que: l'arachide, le manioc, maïs, le macabo mais également le bananier plantain et douce (*Musea*, sp) qui peuvent faire l'objet d'une commercialisation au niveau des marchés locaux. L'agriculture de rente concerne les espèces telles que le cacaoyer (*Theobroma cacao*) qui jadis fut cultivé à la lisière de la Tchangué et le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) dans la bande dite agro forestière.

Le système de production reste extensif, caractérisé par une faible utilisation des intrants et l'absence de mécanisation agricole.

5.9.1. Cultures de Subsistance

Environ 25 cultures vivrières sont signalées dans les champs de la zone d'étude. Dans ce type de système, les cultures dominantes sont le manioc, le macabo, le maïs, la banane-plantain [*ékon* et *Musa paradisiaca*], le concombre [*ngon* et *Cucumis sativum*], l'arachide [*owondo* et *Arachis hypogea*], l'igname [*ékoto* et *Dioscora spp.*] : [voir tableau 7 ci-dessous]. Chez les Bulu, la superficie totale des champs varie en moyenne de 1 hectare à 2 hectares. Chez les Bagyiéli, cette moyenne tourne autour de 0,3 hectare. Les paysans estiment que ces superficies sont en extension depuis les années 1980, avec le déclin de la cacaoculture.

Tableau 7: Types de cultures rencontrées dans les villages et prix pratiqués

Noms communs	Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Prix local (FCFA)
Manioc	Mbong	<i>Manihot esculenta</i>	500 (baco)
Macabo	<i>ekabé</i>	<i>Xanthosoma pubescens</i>	700 (carapace)
Maïs	<i>fon</i>	<i>Zea mays</i>	1500 (sac de 70 kg)
Concombre	<i>ngon</i>	<i>Cucumis sativum</i>	10000 (sac de 70 kg)
Arachide	<i>owondo</i>	<i>Arachis hypogea</i>	6000 (sac de 70 kg)
Igname	<i>ékoto</i>	<i>Dioscora spp.</i>	700 (carapace)
Plantain	<i>ekon</i>	<i>Musa spp.</i>	400 (régime)
Banane douce	<i>adjoe</i>	<i>Musa spp.</i>	200 (régime)
Cacao	<i>Keka</i>	<i>Cacao theobroma</i>	955 kg
Noix de palm	<i>Ekang</i>	<i>Eleais Guinnensis</i>	300 le régime/500 le Ltre

Les cultures sont généralement installées en association [voir Illustration 13 ci-dessus], caractéristiques de l'agriculture itinérante, les principales associations identifiées dans la zone d'étude sont :

[1] concombre/macabo/plantain/maïs, qui se pratique dans une parcelle de forêt reconstituée ou de forêt dense;

[2] arachide/maïs/manioc/plantain/manioc, obtenue dans une parcelle de vieille jachère ;

[3] arachide/maïs/manioc/arachide, pratiquée dans une parcelle de jeune jachère.



Fig 14 : Des cultures en association dans le village de Bibolé

Dans la zone, l'on rencontre cinq types de champs, en fonction des saisons agricoles [voir Tableau 8 et Illustration 14 ci-dessous] et du type de cultures. Il existe cependant une certaine flexibilité, en fonction de la main-d'œuvre familiale et de la taille de la famille.

Tableau 8: Les saisons culturales caractéristiques de la zone

Saison	Défrichage	Abattage	Brûlis	Mise en culture	Récolte
Essep	Déc./janv.	Janv./Fév.	Janv./Fév.	Mars/avril	Juillet
Oyon	Juin/Juillet	Juillet/août	Juillet/août	Août/Sept.	Novembre
Assan	Novembre	Décembre	Déc./janv.	Déc./janv.	Mars

- **les champs de courges** (*esep ngon*) créés immédiatement après l'abattage d'une portion de forêt primaire ou de forêt secondaire âgée (plus de 15 ans). Leur superficie moyenne est de 0.81 hectares ;
- **les champs de courges** (*asan*), suivis de cultures vivrières sur sols hydromorphes : ils sont moins fréquemment rencontrés que les précédents. Ce type de champ est dominé dans un premier temps par la courge, à laquelle succèdent durant la même rotation d'autres cultures vivrières (plantain, manioc, macabo et la canne à sucre). Ces champs sont établis dans les bas-fonds à proximité des cours d'eau, en zone partiellement inondable. La superficie moyenne de cet *asan* est plus petite que celle de l'*esep ngon*.
- **les champs d'arachides** (*afup owondo*), de superficie moins importante que les champs de courges. Ils sont établis, soit sur jachère pré-forestière qui succède à la culture de la courge, soit sur forêts secondaires jeunes et/ou âgées. La superficie moyenne de l'*afup owondo* est plus petite que celle de l'*assan* ;
- **les champs vivriers polycultures** en association (*bin*), qui succèdent à la récolte des arachides. Ils sont dominés par le manioc et le bananier plantain, en association avec de nombreuses autres cultures. Leurs superficies sont variables, et tournent au tour d'un hectare ;
- **les champs de banane plantain** (*afup bikon*), post-courges ou post-arachide. Ils sont

essentiellement destinés à la vente, de superficie égale ou supérieure aux champs de courge ;



Fig 15: Une vue des quelques types de champ dans la zone d'étude

La taille des champs varie selon le type de champ et de culture. L'*afup*, dont la traduction littérale est le champ en début de production, s'oppose au *bindi*, qui est le champ vieillissant en fin de production. Dans l'ensemble, les champs vivriers de la zone d'étude varient de 0,5 hectare à 2 hectares. Chaque champ est identifié grâce à la culture dominante à une période donnée et possède des degrés divers d'association. Au cours du temps et en fonction de l'emplacement initial du champ, la culture dominante change. Pendant la durée de vie d'un champ polyculture celui-ci aura eu plusieurs noms caractérisant à chaque fois la culture prépondérante. Par exemple un champ d'arachide peut devenir un champ de maïs après la récolte des arachides. Avant l'entrée en production du manioc et quelques années plus tard du plantain, le champ sera successivement un champ de macabo et d'ignames. En fonction des spécificités écologiques du milieu ou des besoins momentanés de l'agriculteur bulu, ce dernier peut décider d'enrichir un de ses champs, pour une saison, par un autre type de culture.

Le seul processus de transformation des cultures vivrières ici est relatif à la transformation du manioc et du maïs. C'est une activité féminine. Le manioc est transformé en bâtons et en couscous. Le maïs lorsqu'il est égrainé rentre dans la fabrication du vin africain (*arki*), qui est une boisson à forte dose d'alcool distillée et consommée dans les villages comme Kalate-aba'a, Nlonkeng et Melomba.

Les produits vivriers sont écoulés difficilement dans les villages du bloc Akom2, ceci à cause de l'enclavement souligné plus haut. Néanmoins, certains revendeurs (*bayam sellam*) arrivent dans la zone et achètent des produits agricoles sur place, comme le plantain, les ignames, le manioc brut ou le maïs. Les prix pratiqués dans ces conditions [voir Tableau :7 plus haut], sont relativement bas. Ces produits sont ensuite revendus par les *bayam sellam* dans les villes de Kribi, Ebolowa, Lolodorf et Niété etc. L'activité bénéficie de plusieurs avantages :

- les conditions climatiques favorables (six mois de pluie dans l'année) ;
- la main d'œuvre essentiellement familiale ;
- la faible utilisation d'intrants – et les faibles coûts de production induits - due à la qualité des sols dans les galeries forestières ou l'accumulation de l'humus issu de la décomposition des feuilles sèches contribuent à les enrichir.

5.9.1.2. Cultures de rentes

Le cacao et le palmier à huile sont les deux principales cultures de rente rencontrées dans la zone d'étude. Elles sont pratiquées par les hommes. Aux dires des informateurs clefs, le cacao a été introduit dans la zone d'étude au début du 20^{ème} par les administrateurs allemands. Les plantations sont des agro-forêts riches en essences à usages multiples. Elles participent du système de subsistance traditionnel et répondent aux mêmes motivations de diversification de la production. Les populations accordent une place extrêmement importante aux produits forestiers secondaires de ces agro-forêts [collecte, de fruits, de plantes médicinales et de bois de chauffage et chasse]. La cacaoculture s'est rapidement intégrée aux systèmes traditionnels de subsistance (voir fig15 ci-dessous), pour former, le long des pistes et aux abords des villages, une bande végétale constituée de plantations. Les plantations de cacao de la zone étudiée varient entre 2 hectares et 7 hectares.

On distingue deux modes d'installation des cultures de rente. Il y a premièrement la monoculture du cacao et/ou du palmier à huile, dans laquelle une seule culture est conduite sous un ombrage composé des arbres à haute valeur énergétique et de fertilité. Il y a ensuite, la polyculture du cacao. Elles sont faites d'associations du cacaoyer et /ou du palmier à huile avec des arbres fruitiers domestiques.



Fig 16 : Des fèves de cacao séchées [Kalate aba'a] et une cacaoyère abandonnées [Toko]

Parmi les grands enjeux environnementaux et socio-économiques de la commune d'Akom2, en général, et des villages tributaires de la forêt communale, en particulier, il y a le projet d'extension des plantations de HEVECAM. Il s'agit de la plus grande plantation et unité de production d'hévéa en Afrique. C'est le troisième employeur du pays, après la CDC et l'Etat. D'abord para public, la société a été privatisée en 1996 et est aujourd'hui la propriété du GMG, une multinationale géante basée à Singapour. Il convient de faire remarquer que l'Etat détient encore 10% des actions de ladite société agro-industrielle, qui dispose d'une concession de 41 339, dont 18000 sont sous plantation.

C'est pour étendre ses plantations que HEVECAM veut prendre pied dans la zone riveraine de la forêt communale d'Akom2 [des pans des terroirs villageois de Mvié, Mefane, Nlonkeng,

Malomba, Bibolé et Nko'oasseng. L'occupation de l'espace n'a pas encore démarrée, même si les études topographiques sont arrivées à leur terme. Les plantations d'hévéa vont être situées à l'opposé de la forêt communale [voir Carte 3 ci-dessus]. Du sondage rapide effectué, il ressort que les villageois sont dans l'ensemble favorables à l'implantation d'HEVECAM, en raison des attentes de construction de la route, de création d'emplois, de compensation financière et d'opportunités pour le marché local que la société draine. A l'inverse, les mêmes villageois – qui n'ont pas encore toute l'information stratégique sur le projet HEVECAM – redoutent les procédures d'expropriation des territoires claniques et lignagers et leur exclusion de tout le processus par l'Etat, le concessionnaire et les politiciens.

Pendant longtemps, des structures paraétatiques comme la Caisse Cacao et la SODECAO ont apporté un soutien notable – en intrants et en entretien des pistes - aux familles de la zone pour la création et l'entretien des plantations. Dans les années 1970, avant la baisse des cours de cette matière première agricole, chaque famille avait sa plantation. La taille des exploitations visitées varie de 4 à 6 hectares. Aujourd'hui, du fait de la crise et du désengagement de l'Etat, la cacaoculture – naguère un des poumons de l'économie rurale – connaît un essoufflement remarquable. Les plantations ont vieilli et ne sont pas, pour l'essentiel, rajeunies. De nombreux paysans, surtout les jeunes, en parlent comme d'*«une perte de temps»*.

La culture du palmier à huile, bien que non encore généralisée, semble reprendre le flambeau de la cacaoculture. De nombreuses élites et des jeunes lettrés sont entrain de créer d'investir dans la promotion de cette culture de rente. Cette option préférentielle pour le palmier à huile est très prononcée dans la commune d'Akom2. Dans chaque village, il existe au moins une plantation de palmier à huile. Dans le seul village de Mvié, on dénombre environ 500 hectares au total, pour 6 exploitations individuelles de taille moyenne. Ces exploitations mobilisent une forte main d'œuvre en provenance des autres régions du Cameroun et contribuent au changement du système agricole en général.

La transformation des produits reste encore une activité embryonnaire au niveau des villages. Une fois récolté, le cacao subit un cycle de transformation allant du dé cabossage au stockage, en passant par la fermentation et le conditionnement (séchage des fèves) [voir Fig17 ci-dessous]. La main-d'œuvre est essentiellement familiale.



Fig 17: Une vue d'un campement dans une cacaoyère laissant apercevoir des fèves de cacao séchées sur l' «auto-bus».

Le palmier à huile quant à lui est beaucoup plus une activité élitiste. Ce sont les élites qui installent actuellement les exploitations de palmier à huile dans la zone d'étude. La transformation des noix de palme en huile rouge, avec des petits pressoirs, est à un stade semi-industrielle. Elle se fait grâce aux pressoirs manuels. La main-d'œuvre des exploitations de palmier à huile est «exportée» des Régions Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun (voir Fig 18 ci-dessous). Le village de Mvié compte à lui seul 4 unités de transformation réparties dans les différents hameaux.



Fig 18 : Les noix de palme apprêtées pour la cuisson

Le prix d'achat du cacao, libéralisé depuis deux décennies, varie de 500 à 1000 Fcfa le kilogramme de fèves de cacao séchées, procurant ainsi des revenus annuels parfois significatifs aux familles productrices. Ces revenus vont de 100 000 à plus de 600 000 Fcfa dans les villages moins enclavés [Engomba, Kalate aba'a et Mekalate] et de 30 000 à 150.000 Fcfa dans les villages fortement enclavés [Bibindi, Bibile, Melomba, Nlonkeng et Toko]. Les revenus en question sont donc hautement influencés par le niveau d'enclavement des routes. Le "Cokssage" est le type de vente le plus courant dans la zone, où les acheteurs arrivent sur place et négocier les prix au «gré-à-gré». Dans le cas de l'huile de palme, son prix est fixe localement. En plus, les promoteurs maîtrisent le circuit de commercialisation. Localement, le litre d'huile coûte 400 Fcfa, alors qu'il coûte 600 Fcfa sur le marché national.

Le camp agricole de palmier à huile rencontré dans le village de Mvié est composé d'un entrepôt, avec en annexe un bureau, d'une unité de transformation compartimenté, d'un forage, des latrines aménagées et de deux bâtiments servant d'habitations aux ouvriers. Ces constructions sont faites en matériaux provisoires.

5.9.1.3. Calendrier des activités

Certaines des activités rurales décrites ici ont une périodicité bien établie. Tandis que d'autres peuvent être pratiquées toute l'année. Le Tableau 9 ci-dessous reproduit le calendrier des principales activités de la zone étudiée.

Tableau 9 : Calendrier des différentes activités dans la zone

	MOIS DE L'ANNEE											
Activités annuelles												
Culture de rente (cacaoyère)	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Pépinière											X	X
Défrichage	X	X	X									
Plantation/ Semis			X	X	X							
Entretien			X	X	X	X	X					
Récolte								X	X	X	X	X
Culture vivrière												
Défrichage	O	O	O									O
Abattage/Brûlis/Nettoyage		O	O			O	O					
Plantation			O	O		O	O	O				
Entretien				O	O	O		O	O	O	O	
Récolte						O	O				O	O
Autres activités												
Chasse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pêche	X	X	X								X	X
Cueillette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Exploitation artisanale des minerais	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

I : Période de grande pêche sur fleuve (Tchangue et Bikou'ou) ; X : période de grande pêche sur cours d'eau

5.9.1. L'Artisanat

Cette activité est majoritairement faite par les hommes. Les produits réalisés sont commercialisés au niveau local, où ils sont utilisés. Il s'agit de paniers, des pirogues, de sacs à dos pour transporter le gibier, de nattes pour les toitures des maisons et des séchoirs à cacao. A cela s'ajoutent les mortiers et pilons, sacs et tambours, les hottes, manches pour haches, houes et daba ainsi que des cases construites en bambou de chine.

En plus du cacao, les séchoirs peuvent servir à sécher d'autres produits agricoles tels que le couscous de manioc et le maïs. Les houes, les haches et les daba sont utilisées pour les activités agricoles (défrichages, plantations et entretien des parcelles), alors que les balafons et tambours sont des instruments utilisés lors des fêtes coutumières, des rites et autres événements culturels. Le bois rouge ou blanc issu de la forêt est la principale source de matière première à la fabrication des produits de l'artisanat.

L'utilisation du rotin dans l'artisanat n'est pas très répandue dans les mœurs locales alors que l'abondance de cette espèce dans la zone d'étude (végétation des zones marécageuses) est importante et pourrait faire l'objet d'une exploitation contrôlée pour alimenter les filières existantes et approvisionner les petits artisans de la zone. Le rotin est un matériel de construction très durable qui peut être utilisé pour la confection de meubles, salons, tables, lits et étagères. Ailleurs, l'artisanat est une source de revenus importante, puisque lié à la production d'autres biens et services. La matière première utilisée provient de la zone agro-forestière et de la forêt communale. Dans les villages où ces produits sont vendus localement, elle améliore le niveau de vie des populations impliquées

5.9.2. La chasse

La chasse est très répandue dans les us et coutumes des populations locales. La chasse est surtout pratiquée par les hommes. Chez les Bulu, on dénombre au moins 15 chasseurs assidus par village. Chaque chasseur peut disposer en moyenne 150 pièges par an. Le nombre de fusils trouvés dans les villages varie de 2 à 8, selon les cas. Pratiquée par le passé comme moyen de subsistance alimentaire, la chasse fait actuellement l'objet d'un grand trafic dans la zone d'étude, brassant d'importantes quantités de gibier et générant un profit immédiat. Les circuits de vente conduisent jusque dans les villes d'Ebolowa, Akom2, Bipindi, Lolodorf et Kribi. Par ailleurs, le fait que la zone soit enclavée ne décourage pas les braconniers, qui depuis des décennies s'attaquent à des espèces protégées comme le chimpanzé. Le pangolin géant ou le mandrill, dont les paysans signalent la raréfaction.

La zone d'étude est très riche en ressources fauniques. Si d'une part, cette richesse est bénéfique aux communautés riveraines pour l'acquisition des moyens de subsistance, elle est, d'autre part, la force motrice du braconnage. Les espèces animales les plus rencontrées sont

reproduites dans le Tableau 10 ci-dessous. Ces ressources sont indispensables pour l'apport en protéines dans l'alimentation des familles.

Tableau 10: Principales espèces fauniques de la zone

Nom commun	Nom scientifique	Nom local
Athérure	<i>Atherurus africanus</i>	Ngôm
Aulacode commun	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Mvep
Pangolin	<i>Manis spp.</i>	Kâ
Léopard	<i>Panthera pardus</i>	Ze
Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>	Ndji
Buffle	<i>Syncerus caffer</i>	Nyat
Céphalophe rouge	<i>C. callipygus</i> ; <i>C. dorsalis</i>	Odjoé
Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	Okpwen
Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Vion
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	Wo'o
Tortue	<i>Cheloniidae spp.</i>	Kulu
Aulacode	<i>Trynomis sw.</i>	mvep
Antilope rouge	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Zip
Antilope à bande dorsale noire	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Sô
Civette	<i>Viverra civetta</i>	Zoé
Crocodile	<i>Crocodylus niloticus</i>	Nkôm
Mandrill	<i>Mandrillus sphinx</i>	Zombo
Cynocéphale	<i>Papio anubis</i>	Sek
Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Avembe
Moustac	<i>Cercopithecus cephus</i>	Ozem

Bien que maîtrisant les périodes d'abondance des animaux et celles dites de reproduction, les chasseurs ne tiennent jamais compte de ces préalables. Ainsi on peut chasser à tout moment et tout lieu, car la perception est telle que si dieu qui donne à manger aux oiseaux et a fortiori aux hommes.

Les techniques de chasse utilisées sont: le piège individuel, le fusil, de plus en plus répandu et le piège associé à la barrière. Cette dernière technique de chasse est le plus souvent utilisée pour protéger les cultures villageoises des prédateurs comme les rongeurs. Les barrières sont également placées en pleine brousse [voir Fig19] et peuvent compter en ligne, plus de cent pièges.



Fig 19 : Les types de pièges pratiqués dans la zone

Les animaux capturés sont pour la plupart boucanés, afin de ralentir la putréfaction. C'est à ce niveau de la chaîne qu'on parlera de transformation et de conditionnement. Dans la plupart des cas, les animaux sont consommés aussi tôt ramenés au village.

Pratiquée par le passé comme moyen de subsistance alimentaire, la chasse fait actuellement l'objet d'un grand trafic dans la zone d'étude, brassant d'importantes quantités de gibier et générant un profit immédiat. Les circuits de vente conduisent jusque dans les villes d'Ébolowa, Akom2, Bipindi et Kribi. Le Tableau 10 reproduit les prix de vente de certaines espèces. Par ailleurs, le fait que la zone soit enclavée ne décourage pas les braconniers, qui depuis des décennies s'attaquent à des espèces protégées comme le chimpanzé. Le pangolin géant ou le mandrill, dont les paysans signalent la raréfaction.



Fig 20 : Un couple pygmée de retour de la visite des pièges

Tableau 11 : Liste des animaux couramment chassés et les prix de vente pratiqués dans la zone.

Nom Commun	Prix Local (FCFA)
Porc-Epic	2000
Lièvre	1200
Antilope rouge	1500 (gigot)
Pangolin	1200
Singe moustachu	2000

Les tableaux 10 et 11 montrent que la chasse intéresse toutes les espèces présentes dans la zone y compris les grands mammifères protégés et répertoriés dans la liste CITES des espèces menacées. Bien que la zone soit fortement enclavée, la chasse reste une activité qui nourrit son homme et apporte une valeur ajoutée considérable dans le revenu des ménages. Il faut également souligner qu'il n'existe en dehors de l'extraction de l'or dans le bloc d'Akom2, très peu d'autres activités alternatives en termes d'emplois.

5.9.3. La pêche

Contrairement aux autres activités, la pêche est une activité mixte qui engage les hommes et les femmes. Elle se fait dans les rivières des terroirs, principalement dans Tchangué, Bikou'ou, Nkoutou, Abo'ontomba, Messambe et Bipop. Dans ces rivières, on y rencontre une multitude d'espèces: les carpes, les tilapias, les Silures, les crocodiles et les brochets. Les produits de cette pêche sont destinés à la consommation familiale. L'activité reste artisanale.

Pendant les périodes de crue, la grande pêche est pratiquée dans les grandes rivières, à savoir la Tchangué et Bikou'ou [voir courbe de précipitations]. Le reste de temps c'est la petite pêche, principalement en saison sèche dans les petits cours d'eau qui sillonnent le massif forestier.

Les hommes pratiquent la pêche à la ligne et à l'épervier sur la Tchangué et la Bikou'ou. Les femmes pratiquent la pêche au barrage et à la nasse [voir Fig 21 ci-dessous]. Les pêches féminines par exemple, pratiquée dans les petits cours d'eau, nécessitent un investissement à long terme du site de pêche. Chaque année, les femmes exploitent les mêmes portions de rivière, bénéficiant des infrastructures de l'année précédente. A l'origine, les portions de rivière ou de fleuve ont été délimitées pour la pêche des femmes et elles leur appartiennent collectivement, excepté le bras principal du fleuve Tchangué/Bikou'ou, qui sont des sites de pêche masculine. Une autre forme de pêche ici consiste à utiliser des feuilles, des écorces et des fruits. Celles-ci sont pilées dans le mortier et versées dans l'eau. Ce produit [*ophia*], une fois dans l'eau, augmentent la teneur de l'eau en gaz carbonique (CO₂), puis crée un déficit en oxygène (O₂), puis le poisson meurt par asphyxie et surnage.



Fig21 : une prise de Clarias g. dans un bras de Bikou'ou et Un camp de pêche à la lisière de Tchangué

5.9.4. L'élevage

L'élevage pratiqué dans la zone étudiée est encore traditionnel. Dans les habitudes sociales et économiques des communautés claniques de la zone d'étude, chaque famille doit élever au moins un animal domestique. Les animaux les plus couramment élevés sont la chèvre [*ekela*], le porc [*ngoé*], la volaille [*koup* et *elolé*], le mouton [*ntomba*]. Il s'agit d'animaux de prestige social, plus destinés à des cérémonies et des dons qu'à l'autoconsommation familiale [voir Fig 22 ci-dessous]. Certaines familles peuvent avoir 5 à 6 porcs et autant de chèvres. Le chien [*mvou*] et le chat [*essingu*] sont des animaux de compagnonnage.



Fig 22 : Élevage de chèvres dans le village Abo'ontomba

Dans les cours des villages et les jardins de case, on rencontre des animaux comme le porc, le mouton, la chèvre, la poule. Les prix de vente pratiqués sont présentés dans le Tableau 12 ci-dessous).

Tableau 12 : Liste des animaux domestiques et les prix de vente pratiqués dans la zone.

Nom commun	Nom Vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Chèvre	<i>Ekela</i>	15000 à 20000
Porc	<i>Ngoé</i>	20000 à 25000
Volaille	<i>Koup et Elolé</i>	2000
Mouton	<i>Ntomba</i>	12000 à 18000
Chien	<i>Mvou</i>	2000(chiot)
Chat	<i>Essingui</i>	1000(chaton)

Cette activité s'étale pratiquement sur toute l'année. La technique utilisée est la « mise en divagation ». Il n'y a pas d'abri ou de ferme. Aucun processus de transformation n'a été signalé. Comme mentionné plus haut, Il s'agit d'animaux de prestige social, plus destinés à des cérémonies ou événements politiques et des dons qu'à l'autoconsommation familiale. Ils sont vendus lorsqu'un besoin monétaire se fait sentir, par exemple en cas de maladies, de décès, ou pour les paiements de la scolarité des enfants. Les prix de ventes de ces animaux sont relativement bas lorsque la vente est effectuée dans le village (voir Tableau 12 ci-dessus)

5.9.5. Utilisation des ressources forestières

Deux types de ressources sont utilisés au sein de la commune: les produits ligneux et les PFNL. Dans la première catégorie, il faut ranger le bois de chauffage et le bois d'oeuvre (zone agro forestière) sous forme de débités pour approvisionner principalement le marché local.



Fig 23 : lattes retrouvées en route sur l'axe Mekalate-Lolodorf (cliché de gauche) et du bois de chauffe pour alimenter l'usine d'extraction de l'huile de palm à Mvie(cliché de droite)

Dans la deuxième catégorie, on rencontre les espèces spécifiques tels que l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Njangsang (*Ricinodendrom heudelotii*), l'Okok (*Gnetum africanum*), l'Ogniet (*Garcinia cola*), la Kola (*Cola nictida*), le piment sauvage, etc. Certains PFNL sont aussi utilisés à des fins médicinales pour traiter certaines maladies. Le prix de vente du Ndo'o après transformation peut devenir très intéressant. Une étude menée par PTC démontre qu'un sac en jute de Ndo'o coûte devant la case 200.000 Fcfa

5.10. Utilisations non durables des ressources

Nous allons mettre en exergue deux types de ressources : il s'agit d'une part des ressources ligneuses et les et d'autre part des ressources non ligneuses avant de faire un distinguo entre les différents types d'exploitations Dans cette section, nous allons également faire la distinction entre les activités qui ne dure pas dans le temps telles que la pêche au poison et les diverses manières dont les ressources consommées sont collectées ou produites. Par exemple, le manque de filières de commercialisation et de technologies de transformation des produits agricoles et autres PFNL, peut entraîner le gaspillage de ces ressources lors des périodes de

productions abondantes. En effet, il existe très peu de moyens de conservation et les produits récoltés viennent à pourrir.

5.10.1. Produits vivriers

Le développement industriel de la zone et la croissance démographique qui suivra va amplifier les demandes en produits alimentaires et nécessitera la multiplication des surfaces agricoles pour répondre aux besoins. A long terme, si l'intensification agricole ne s'accompagne pas de mesures appropriées, les surfaces défrichées vont s'étendre et empiéter sur la forêt communale, les sols vont se dégrader et s'éroder, l'utilisation excessive de produits chimiques va polluer les rivières, etc. Etant donnée que l'agriculture itinérante sur brulis est le mode utilisée dans la toute la zone d'étude, cette technique constitue une menace considérable pour la forêt. Les fronts agricoles progressent rapidement alors que les surfaces cultivées sont abandonnées en jachères qui parfois, ne sont même plus valorisées. Le système agricole actuel n'est donc pas durable à long terme compte tenu de la demande croissante en produits vivriers dans la zone d'étude. On note que dans certains villages, la surface agricole s'étend simplement à cause de la perte de fertilité des terres. La solution proposée par les villageois pour subvenir à leurs besoins en terres se limite souvent à l'obtention d'une tronçonneuse alors qu'une intensification encadrée avec l'utilisation d'amendement, rotation des cultures, etc. pourrait contribuer à augmenter la production sans entraîner de déchiffrages supplémentaires. De plus, si les quantités de produits vivriers augmentent, cela demandera que les marchés soient identifiés ou organisés et leur accès facilité, pour éviter les ventes à perte. Avec l'extension de des plantations d'hévéa dans la zone de la forêt communale bloc Akom2, nous pouvons présager que rapidement, les populations vont manquer d'espaces pour l'extension de leurs cultures. En effet, la largeur de la bande agro-forestière tout autour de la forêt communale est occupée par le lit de la Tchangué dans le bloc Akom2, réduisant ainsi l'étendue de la bande agro forestière. L'espace agricole viendra donc a manquer pour certains villages dont la densité de population est importante.

5.10.2. Cultures de rente

Pour ce qui est des cultures de rentes, la baisse des prix sur mévente de ces produits et l'absence des produits phytosanitaires a entraîné un découragement des paysans, ce qui s'est traduit par l'abandon des certaines plantations cacaoyères en forêt. Les petits producteurs de cacao sont non seulement dépendants des prix du marché mais également de l'emploi du temps des coxeurs (acheteurs ambulants) qui passent dans les villages. Leur fonctionnement individuel ne leur donne pas l'avantage des coopératives. Ce type d'associations n'existe pas dans la zone d'étude alors que le fait de procéder aux ventes groupées en contre saison, leur apporterait des

prix bien plus intéressants. De plus, les paysans pourraient bénéficier d'une caisse de solidarité lors d'un éventuel problème.

5.10.3. Ressources fauniques

La viande de brousse dans les villages est appréciée en état frais par les populations locales. Cela contribue donc à intensifier la pression sur les espèces chassées, étant donné qu'il n'existe pas de moyen pour conserver la viande à l'état frais. Le gibier est soit consommé localement, soit commercialisé. Comme nous l'avons souligné pour les produits vivriers, le développement industriel de la région avec les demandes grandissantes en protéines animales qui y sont liées, va également susciter une pression plus intense sur les ressources fauniques de la forêt communale et dans la forêt en face. Les résultats de l'ESE, nous indiquent qu'actuellement, les populations riveraines doivent parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver le grand gibier en forêt. En effet, les techniques de chasse utilisées ne sont pas durables : une personne peut, à elle seule, poser une centaine de pièges à câble, sans même pouvoir les relever et d'autre, partent à la chasse. Les lignes de pièges sont généralement disposées en périphérie des cultures de rente en forêt pour protéger les récoltes des prédateurs [Voir fig 16 et 18 ci-dessus]. Etant donné que leur champ est assez éloigné des habitations et que la fréquence des travaux agricoles n'est pas constante, les animaux piégés se décomposent sur place et ne seront donc pas consommés. Contrairement à la chasse au fusil qui est sélective, le piège à câble attrape même des espèces animales qui, traditionnellement, ne sont pas consommées. De plus, les captures avec cette technique ne différencient pas les espèces ordinaires, des espèces protégées. Les chasseurs eux-mêmes, ne maîtrisent pas toujours l'utilité d'épargner les animaux en voie de disparition.

5.10.4. Ressources halieutiques

Les produits de la pêche sont immédiatement consommés, sans aucune autre forme de transformation. Lorsque la ménagère fume le poisson, c'est uniquement pour les besoins en conservation. Dans la zone d'étude, les produits sont essentiellement destinés à la consommation familiale. Le surplus peut dans une certaine mesure être vendu sous forme *d'ovianga kos ou domba kos* (mets de poisson), avec des prix n'excédant pas 300 Fcfa le paquet. Parfois aussi, le poisson est vendu à l'état frais par paquet de cinq poissons (1000Fcfa le paquet, toutes espèces confondues) .

Le camp de pêche visité dans la lisière de la Tchangué aux environs du campement pygmée de Mefane était composé d'une maison inachevée recouverte d'un toit en paille. Cette maison est à usage collectif pour les Bakola et les pêcheurs bantou.

5.10.5. Ressources ligneuses et PFNL

Hormis la mangue sauvage et le Ndjacent, la transformation des PFNL n'est pas répandue. Des quantités importantes sont gaspillées lors des pics de production car les marchés pour ces différents produits sont inexistantes et la mauvaise qualité des routes, pendant certaines périodes de l'année, rend difficile le transport des produits vers les plus grands centres urbains. Le manque de filières de commercialisation pour ces produits récoltés en brousse, n'incite pas les villageois à se lancer dans le ramassage organisé, les ventes groupées ou encore les procédés de transformation. Par ailleurs, le bois d'œuvre fait l'objet d'une exploitation artisanale organisée. Il est certain que la poursuite de ces pratiques villageoises illégales, peuvent influencer fortement les données d'inventaire et fausseront les résultats du plan d'aménagement de la forêt communale. Les zones de forêt considérées riches, une fois le passage des tronçonneuses locales, n'apporteront alors que de faibles revenus à la commune. De plus, l'aménagement n'aura plus de sens car les prescriptions orientées vers la gestion durable n'auront plus lieu d'être.

5.10.6. Ressources minières

Selon des informateurs clefs, certains minerais – l'or notamment – sont exploités dans la zone d'étude depuis les années 1970. Il s'agit d'une exploitation artisanale et non soutenue. Les réserves aurifères de la zone se trouvent dans le lit des cours d'eau. Cette exploitation artisanale – voir frauduleuse – a redoublé d'intensité depuis 2005. Dans le village de Mvié, près de 30 exploitants d'or [natifs et allogènes] ont été recensés. Il s'agit véritablement d'un travail exigeant. Le gramme d'or est vendu à 10000 FCFA. Pour obtenir 10 grammes d'or, il faut une fouille d'environ un mois. Il convient toutefois de souligner que pour l'instant, cette activité n'est pas encore pratiquée à l'intérieur des limites de la forêt communale d'Akom2. Elle est pratiquée dans le côté opposé du terroir [voir Carte 1].

Dans le village de Mvié, la compagnie CAMINEX est en phase de début exploitation aurifère et diamantifère dans les terroirs de Mvié et de Toko (commune d'Akom2). Cette exploitation est plus conventionnelle, parce que régie par le code minier en vigueur. Des informations plus affinées sur cette compagnie minière ne sont pas disponibles. Mais il s'agirait-là, au-delà des aspects sociaux et environnementaux négatifs, d'une opportunité pour l'augmentation des sources de revenus de la commune d'Akom2 et aussi pour l'allocation de redevances substantielles aux communautés locales.

5.11. Occupation spatiale des activités des populations

Les terroirs villageois sont marqués par l'intersection des espaces d'usage. Les espaces agricoles sont imbriqués avec les espaces de collecte des produits forestiers non ligneux, qui eux aussi sont enchevêtrés dans les espaces de chasse. La configuration des terroirs n'est longitudinale que parce qu'elle va en profondeur vers la forêt dense. Mais en réalité, la géométrie des terroirs est une suite d'espaces qui s'interpénètrent et de vastes interstices.

5.11.1. Cartographie des terroirs villageois

La cartographie participative de l'occupation spatiale des activités villageoises s'est déroulée lors des entretiens avec les populations riveraines. Au cours de cet exercice, des zones régulièrement parcourues (champs, campements de chasse et/ou de pêche, les sites d'intérêt particulier) ont été identifiées. Ces positions ont ensuite été relevées au GPS afin d'établir la carte d'occupation [voir Fig. 24 ci-dessous]

5.11.2. Les campements mixtes

Les distances à parcourir pour atteindre les territoires de chasse ou les cultures de rente sont relativement faibles (de 500 mètres à 3 kilomètres) d'où sensiblement 1 heure de marche ce qui ne nécessite pas obligatoirement la construction des campements en forêt pour séjourner car l'on peut faire aller retour. Néanmoins pour les activités de pêche tout au long de la Tchangué on retrouve des campements aménagés pour abriter les pêcheurs et les collecteurs des PFNL. Ces campements sont généralement temporaires et abritent tant bien les bantous que les Bagyiélis. Le projet BBB a lancé une étude pour positionner toutes les zones d'occupation des pygmées du massif forestier Akom2/Efoulan. Les résultats de cette étude ont été intégrés dans l'ESE. Les relevés GPS de ces camps Bagyiéli ont permis de réaliser une partie de la carte d'occupation du terroir.

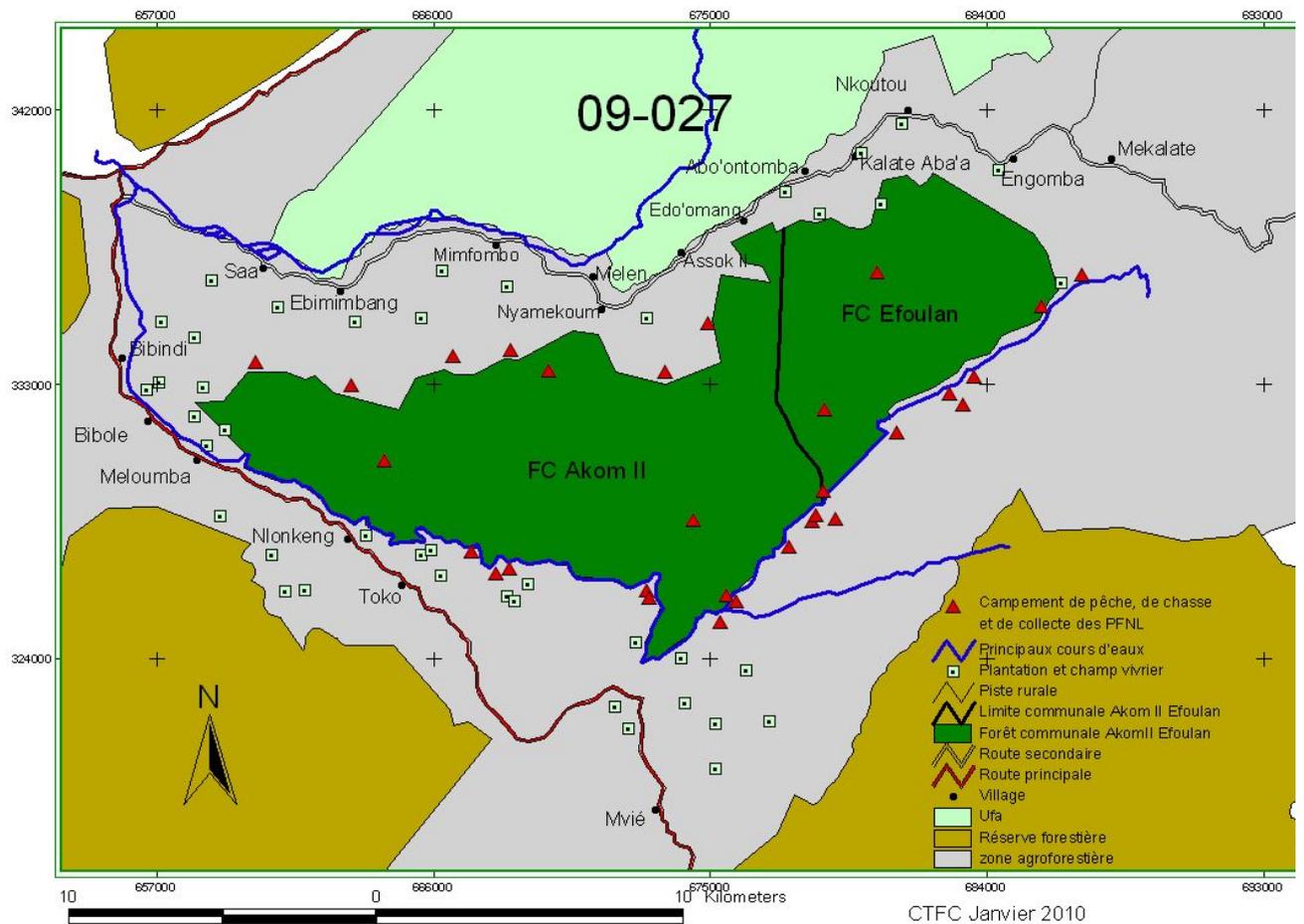
5.11.3. Les cacaoyères présentes dans la FC

Les relevés GPS de l'ESE nous indiquent la présence d'une ceinture cacaoyère dont la plus part sont abandonnées dans la lisière de Tchangué à l'intérieur des limites de la forêt communale réparties ainsi qu'il suit :

- **Toko**, 23 plantations des cacaoyères abandonnées, à plus de deux heures de marche;
- **Melomba**, 21 champs vivriers dont le plus grand avoisine 1/2ha et une palmeraie jeune palmeraie de moins de 1/2ha
- **Bibole**, 16 cacaoyères entretenus et de nombreux champs vivriers dont la plus part sont a fleure des limites de la forêt communale comme l'indique les buffering sur la carte 6
- **Bibindi**, 6 cacaoyères entretenues abandonnées, une palmeraie en production et de nombreux champs vivriers mais hors des limites de la forêt communale comme l'indique les buffering sur la carte 6.
- **Abo'ontomba**, 6 jeunes cacaoyères et quelques champs vivriers dans bande agro forestière et dont les buffering des derniers champs sont à la lisière de la forêt communale pour les jeune nouvellement insères dans le village.
- **Kalate aba'a**, 4 cacaoyères de type moyens et des champs vivriers dans la bande agro forestière
- **Nkoutou**, 8 champs vivriers entretenus avec 5 nouvellement ouvert dans la bande agro forestière
- **Engomba**, 2 cacaoyères entretenues et 7 champs vivriers dans la bande agro forestière voir buffering
- **Mekalate**, 2 palmeraies, 19 cacaoyères et champs vivriers dans la bande agro forestière.

Il faut souligner que la plus part des données dans bloc Efulan que nous avons exploité sont rapport de terrain du Projet PPP Partenariat secteur Public – secteur Privé ; Projet d'appui à la gestion durable et à la certification des forêts communales.

Fig 24 Une vue cartographique du rapport territorial villages/forêt communale



5.11.4. Difficultés rencontrées

Les villages de la zone d'étude ont éprouvé certaines difficultés pour nous indiquer si leurs champs étaient situés à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la FC. Cette méconnaissance des limites est la conséquence des modifications apportées aux limites actuelles de la forêt communale. En effet, celles-ci avaient été constituées par le Programme Tropenbos Cameroun (PTC) et donc la carte avait fait l'objet des grands débats et les résolutions prise leurs octroyait 5km de bande agro forestière partant de la route.

Les travaux de terrain se sont déroulés pendant la saison des pluies. Ainsi il n'a pas été facile de franchir la Tchangué pour effectuer les relevés au GPS.

Le manque d'information et sensibilisation des communautés dans le bloc Efoulan a rendu difficile la collaboration sur le terrain avec l'équipe de consultant.

6. Activités prioritaires identifiées dans le PDC (2006/2008)

6.1. La réhabilitation des routes

Le développement des communes de la zone d'étude ne peut se faire que si le réseau routier subit un véritable coup de fouet. Notamment les tronçons Akom II – Bipindi, Ebemvok – Efoulan II, Akok – Efoulan I, en ce qui concerne le bloc d'Akom 2 et les tronçons Efoulan- Ngone Bock-Mekalate – Bipindi en ce qui concerne le bloc Efoulan avant de voir le reste des routes dans l'étendu des deux communes car dit on souvent : " L à o'u la route passe, le développement suit "

6.2. La couverture des réseaux : Radio Télé, Téléphone

La construction d'un centre media à Akom2 est un vaste chantier dont un accent particulier devrait être marqué afin de réaliser ce projet qui viendra busquer le développement de la zone en comblant le déficit en communication tant interne qu'externe.

6.3. Renforcement du tissu de production animale et végétale

Il est question de contribuer à l'augmentation de la production animale et végétale des communes afin de satisfaire le marché local, d'augmenter et de diversifier les revenus des producteurs associés et particulièrement de ceux issus des groupes les plus démunis. Parmi les activités identifiées, on note:

- l'appui à la structuration de la filière élevage (construction d'une poussinière de grande capacité ; la formation des éleveurs, la création d'un dépôt de provenderie et produits pharmaceutiques ; le financement de l'achat des porcelets, etc.) ;
- Le renforcement de la production agricole (amélioration des techniques de cultures, création de dépôt des produits phytosanitaires, renforcement des filières bananes plantains et cultures de rente) ;
- l'organisation des associations paysannes et fédération des GIC

6.4. Appui au secteur éducatif et à l'emploi des jeunes

Ces actions seront centrées sur la résolution des problèmes prioritaires des populations, tel que l'éducation et l'emploi des jeunes. Cette composante vise à améliorer la qualité de l'enseignement, le ratio élève/enseignant en prenant en charge le paiement des enseignants ainsi que la construction des salles de classes, la prise en charge des bagyiélis et des déshérités ; la création d'un centre technique multimédia doté du matériel informatique ; la création des ateliers d'artisanat dans chaque groupement ; renforcement des capacités des organisations des communautés locales et la création d'une banque de données pour les chercheurs d'emploi.

6.5. Appui à la gestion responsable des ressources

La faune dans les concessions forestières environnantes et dans la FC sera régulièrement surveillée par les différentes techniques d'interventions, avec l'appui des partenaires techniques et financiers qu'on rencontre dans la zone : MINFOF, WWF, Forêt Modèle, ICRAFT, CED, etc. L'installation des barrières fixes et mobiles déjà entamées dans la commune d'Efoulan, va contribuer à réduire l'intensité du braconnage sous toutes ses formes. Dans le même sens, il est question de développer des activités alternatives au braconnage ainsi que la sensibilisation des acteurs. L'aménagement du massif forestier Akom2/Efoulan doit prendre en compte toutes les fonctions de la forêt : écologiques, économiques, sociales et culturelles. Le contrôle des activités

en milieu forestier et la dynamique forestière seront assurés avec l'aide des partenaires au développement. En plus de l'organisation des filières de production du bois : (forêt communale, communautaires, récupération des déchets de bois), une zone industrielle sera créée pour valoriser au maximum la production des matériaux transformés ainsi qu'une menuiserie municipale. L'organisation de la filière des PFNL se fera avec l'aide des partenaires techniques tels que : CED, CADER, FODER, ICRAFT, etc.

6.6. Améliorer le système de couverture sanitaire

Il sera question d'organiser des comités de santé (COSA) dans chaque aire géographique, renforcer les capacités de ces structures et équiper les districts de santé en infrastructures d'accueil, matériel de travail et moyens de déplacement.

6.7. Améliorer le système de couverture Électrique

Il sera question d'améliorer le système de couverture électrique dans toutes les communes. Ainsi les villages Ebemvok – Efoulan II – Nnemeyong ; Bibindi – Abiete ; Fenda – Njabilobé seront raccordés directement au réseau électrique AES- SONEL, de même pour les villages Ngon bock, Mekalate Abo'ontomba, engomba et Nkoutou et Kalate aba'a où la lampe tempête demeure la seule source d'énergie lumineuse. Cette couverture en électricité pourra ainsi faciliter l'installation des petites unités de transformation voir même la scierie qui devra transformer le bois de la FC.

7. Prescriptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt communale de

Au terme de notre analyse, la prise en compte des prescriptions sociales et recommandations proposées dans ce chapitre en vue de l'aménagement de la forêt communale Akom2/Efoulan, devront s'accompagner de négociations permanentes entre les différentes parties prenantes. Ces recommandations concernent avant tout, l'autorité municipale (Commune), les populations riveraines et les opérateurs économiques futurs partenaires dans l'exploitation de la forêt communale Akom2/Efoulan.

7.1. Ressources ligneuses

Les populations riveraines devraient être impliquées dans le contrôle de l'exploitation de ces essences à usages multiples. De cette manière, elles pourraient également dénoncer les coupes illégales qui se déroulent actuellement dans les zones qui ont connu une exploitation ancienne ou dans celles non affectées dans le plan de zonage du Sud Cameroun. Il serait donc impératif de créer et d'installer les Comites Paysans Forêt (CPF) dans les villages riverain au massif.

7.2. Ressources non ligneuses

Le cadre réglementaire relatif à la collecte et à la commercialisation de ces produits spéciaux est encore banal⁴, en ce sens que l'*Irvingia gabonensis* ne constitue pas une espèce menacée, au même titre que l'ivoire ou l'ébène et qu'il faudrait légalement accorder à chaque villageois collecteur de Ndo'o :

- un agrément préalable ;
- une autorisation pour récolter et dans le cas où ce même collecteur décide de commercialiser ses produits ;
- une lettre de voiture ;
- un permis d'exploitation et s'il traverse une frontière ;
- une autorisation annuelle d'exportation.

Tous ces documents réglementaires ont bien entendu un coût, sans compter les taxes spécifiques aux PFNL sur les volumes autorisés (10 FCFA/kg) mais encore, la surtaxe progressive à l'exportation, dans le cas où les produits ne sont pas transformés sur le territoire national. Tous ces frais et menues dépenses ont pour effet d'inciter les populations à contourner la législation. De plus, comme l'indique la loi forestière de 94, les droits d'usage autorisés au sein du domaine forestier permanent doivent se limiter aux activités de subsistance, ce qui implique que légalement, aucune activité commerciale, hormis celles prévues dans le plan d'aménagement de la forêt communale, ne peut être pratiquée dans la dite forêt. Dans notre cas précis, l'aménagement de la forêt communale pourrait être l'opportunité de réglementer les activités de collecte du Ndo'o par les communautés villageoises, en accordant par exemple, un permis d'exploitation détenu au niveau communal et valable pour toutes les communautés riveraines au massif communal, tant Bagyeli que Bantou. Cela permettrait d'une part, de contrôler les quantités commercialisées et voir de ce fait, la réelle pression exercée sur la

⁴ Le projet GCP/RAF/398/GER de la FAO sur le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL, travaille actuellement sur le cadre légal et réglementaire des PFNL pour l'améliorer. La révision de l'arrêté 222 et de ses normes d'application, permettrait également d'amender certains textes de loi afin de rendre la gestion commune des ressources forestières plus évidente et d'accorder un accès plus large aux bénéficiaires tout en contrôlant la durabilité du processus.

ressource, et d'autre part, d'estimer l'ensemble des recettes brassées par ce seul PFNL, en prélevant une petite taxe au passage, qui renflouerait directement le budget d'investissement communal. Les données d'inventaire vont également nous indiquer l'abondance des PFNL de la forêt communale. Pour les espèces fortement sollicitées par les populations riveraines et dont la densité est peu importante, les techniques de domestication peuvent également être préconisées. Les zones qui abondent en PFNL peuvent également être délimitées en série PFNL dans le plan d'aménagement de la forêt communale.

Le rotin et les lianes doivent faire l'objet d'une attention particulière par l'aménagiste car cette filière devrait être structurée et les espaces de prélèvement de la ressource bien marquée.

7.3. Ressources fauniques et Halieutiques

Ressources Fauniques

La chasse pratiquée par les villageois est surtout de type commercial. Ce constat suggère alors de proposer, au même titre que les activités de collecte du Ndo'o et autres PFNL de la forêt communale, l'organisation des chasseurs. Cela permettrait d'une part, de contrôler les prélèvements de gibiers en forêt et d'autre part, de prélever une taxe communale sur cette activité qui, nous l'avons vu, génère des revenus considérables aux populations riveraines. Cette chasse organisée devra néanmoins faire l'objet de fréquents contrôles. La contractualisation d'un agent communal de contrôle motorisé, associé aux structures en place œuvrant dans le même domaine (chef de poste forestier), peut être envisagée. Le problème de la consommation des espèces protégées peut se résoudre grâce à la sensibilisation des chasseurs. En effet, nous avons constaté lors de l'ESE, que bien que connaissant pas les animaux protégés, bon nombre d'entre eux violent la loi en tuant tout ce qui est à leur portée. La pose de panneaux d'information sur la liste CITES dans chacun des 17 villages riverains ainsi qu'au niveau des carrefours de toutes les pistes conduisant à la forêt communale, pourraient sensiblement influencer le comportement des chasseurs locaux. Cette mesure peut être réalisée en collaboration avec WWF et les ONG d'accompagnement. Les techniques de chasse plus durable devraient également être préconisées (chasse au fusil). Les opérateurs économiques devront inclure dans leur règlement intérieur, des mesures dissuasives contre tout employé qui se livrerait aux activités de chasses dans la forêt communale pendant ou en dehors des heures de travail.

Ressources Halieutiques

La pêche, comme tout autre activité qui c'est distinguée dans zone doit être revisitée lors des travaux d'aménagement. Primo sur le plan organisationnelle et secundo sur les plan technique. Cela permettrait d'améliorer la qualité de la pêche et de mieux apprécier la valeur ajoutée dans les ménages. Comme la chasse, cette pêche fera l'objet d'un contrôle systématique par la commune et une activité de plus a consigné dans l'agenda de l'agent communal contractualisé pour les activités de chasse. Il sera également associé au technicien des pêches délégué d'arrondissement afin de mieux respecter le cadre légal qui régit cette activité. On pourra alors résoudre la question de pêche anarchique et mieux préserver cet écosystème.

7.4. Ressources en eau

L'accès à l'eau potable demeure un problème récurrent dans la zone d'étude. Nous pouvons dans ce contexte, proposer l'aménagement des sources naturelles en périphérie des zones habitées et faciliter leurs voies d'accès aux villageois. Ces aménagements peuvent aussi se concevoir à l'intérieur du massif forestier communal. De même nous proposons que l'élite soit assez coopératrice dans les questions de développement de la zone en générale et dans la répartition des forages en ce qui concerne l'axe Akom 2-Bipindi en particulier car s'il faille que pour l'unique village de Mvie on dénombre jusqu'à 9 forages concentrés dans un seul hameau, il y a lieu de se poser la question de savoir ou est passer l'esprit communautaire dont se reconnaît les bantous.

7.5. Matérialisation des limites de la FC/AK2EF

La matérialisation des limites de la FC/AK2EF avec des séries agro forestière, constitue la première étape capitale de sécurisation de la FC. En effet, cela permettrait aux populations riveraines de mieux distinguer le changement de propriété et d'usage du sol. Une proposition serait de créer une séquence agro forestière qui servira à la matérialisation des limites. Cette séquence agro forestière pourrait alors faire l'objet d'une contractualisation avec les communes respectives en vue de la gestion. Ces plantations constitueraient également des revenus supplémentaires pour les populations riveraines. Les limites de la forêt communale avec la zone agro forestière devront être régulièrement entretenues et matérialisées à la peinture rouge.

7.6. Agriculture

Avec l'installation d'HEVECAM d'une part et l'exploitation industrielle du bois issue de la forêt communale d'autre part, le développement de la zone d'étude, présage déjà un fort accroissement démographique dont l'impact direct sera d'une part, la flambée des prix des produits alimentaires due à une forte demande, d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude va entraîner une immigration très poussée, par conséquent, une étude de filières agricoles devraient être faite afin de mieux orienter les actives de production dans ce domaine.

En termes de développement local, la généralisation de la culture du palmier à huile – bien qu'étant porteuse, elle est sujet a de conflits sociaux/fonciers. Néanmoins elle favorisera l'émergence d'une élite agraire susceptible de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des services ruraux.

Les GIC devraient être encouragés dans ce sens et les initiatives individuelles appuyées par la commune. Le développement de ces activités agricoles permettrait aux jeunes de la région de s'intéresser à d'autres activités génératrices de revenus, comme alternatives au braconnage. Ce développement devra également s'accompagner de nouvelles techniques agraires plus durables ainsi que de la structuration du marché vivrier dans la zone. Cela permettra de réduire la pression qu'exerce le défrichage incontrôlé sur la forêt et d'assurer une meilleure protection des sols. Un arrangement immédiat devrait se faire au sujet des cacaoyères abandonnées qui se trouvent dans la lisière de la FC dans le bloc d'Akom2. Ces plantations devraient être circonscrites et leur localisation intégrée dans le plan d'aménagement afin que celles-ci soient prises en compte et épargnées lors de l'exploitation des AAC prévues dans le séries de production. Ces enclaves permettraient d'éviter l'extension des parcelles agricoles et les nouveaux défrichements.

7.7. Aspects socio-économiques et développement

Grâce aux revenus issus de l'exploitation de la forêt communale, les communes pourront réaliser des projets favorisant la création de petits emplois locaux. Dans le même sens, il serait intéressant de favoriser l'adhésion des populations au processus de gestion durable de la forêt communale par leur sensibilisation, leur information permanente et aussi leur participation aux divers travaux à réaliser. Cette adhésion pourrait être envisagée par l'intermédiaire des associations villageoises existantes car nous avons constaté que les CPF n'étaient pas fonctionnels ni reconnus par les populations. Ces structures doivent jouer le rôle de médiateur entre les populations riveraines au massif forestier et la cellule de foresterie communale. Ces associations impliquées dans le processus d'aménagement de la forêt communale, doivent être représentative des différentes ethnies locales pour défendre leurs droits auprès de la commune

et opérateurs économiques associés. Ces structures pourront, entre autre, négocier les prestations de service pour la réalisation de certains travaux : délimitation FC, dégagement de la route d'accès, contrôle de l'accès à l'intérieur de la FC, etc. Un dialogue permanent entre le concessionnaire et les populations est primordial et peut se faire à travers les réunions d'information qui doivent se tenir systématiquement avant le début de l'exploitation de chaque AAC. Ce sera l'occasion de discuter les avantages dont bénéficieront les villages riverains, les recrutements des jeunes des différents villages et les voies de recourt des différentes parties. Il serait également intéressant que la commune institutionnalise la cellule de foresterie communale et l'intègre à son organigramme, au même titre que les autres services techniques. Celle-ci aura le rôle de mettre en œuvre toutes les mesures de développement socio-économique prescrites dans le plan d'aménagement et veillera à ce que les prescriptions de l'EIE soient également respectées. Les chefs traditionnels, les autorités religieuses et les ONG, représentent les personnes centrales dont le rôle pour la sensibilisation des populations à la protection de la forêt communale devrait être pris en compte. Enfin il faudra peut-être garantir des dividendes significatifs aux populations, au même titre que les RFA communautaire, en mettant en place des stratégies pour la redistribution des revenus issus de la forêt communale. Par exemple, un certain montant /m³ exploités, pourrait être accordé aux populations riveraines. Un système de reddition des comptes devra être envisageable permettant ainsi aux communautés riveraines de savoir combien la forêt génère comme revenue brute par exercice.

7.8. Impacts positifs escomptés de l'aménagement de la FC/AK2EF

Au terme de notre analyse il convient de ressortir les impacts positifs suivants observés dans la zone d'étude :

- Amélioration générale de l'état des routes qui indirectement, facilitera le commerce et l'écoulement des produits agricoles ;
- Développement des infrastructures sociales de base (école, case de santé, adduction d'eau potable, électrification rurale, foyer communautaire, marché périodique,...) ;
- Contrôle de l'exploitation illégale du bois d'œuvre dans la forêt communale ;
- Valorisation des espaces agricoles existants, protection des sols et réduction des surfaces défrichées grâce à l'adoption de nouvelles techniques plus soutenables ;
- Réduction de la pression exercée sur la faune et les PFNL du massif forestier communal grâce aux modèles de gestion adaptés au contexte local ;
- Augmentation des opportunités d'emplois locaux dans le secteur forestier ou le secteur de la transformation et du commerce ;
- Conservation de la biodiversité du massif forestier communal ;

- Villages riverains sensibilisés sur les espèces menacées (construction de panneaux d'affichage dans chaque village riverain⁵);
- Mesures spécifiques adoptées dans le plan d'aménagement pour réduire l'impact de l'exploitation sur les essences concurrentielles ;
- La prise en compte des aspects genre grâce à la création de nouvelles alliances commerciales entre les villages et groupements de femmes, au même titre que les structures développées au niveau des Bagyelis pour la mangue sauvage;
- Plus grande participation des groupes minoritaires ;
- Bonne gouvernance, gestion financière adaptée au contexte local, meilleure répartition des bénéfices ;
- Associations existantes renforcées au regard des activités agrosylvopastorales relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement.⁶

8. Conclusion

La présente étude socio-économique des villages et terroirs villageois riverains du massif forestier Akom2/EFoulan met en évidence de nombreuses contraintes et opportunités en termes d'aménagement forestier durable et de développement local. Cette investigation permet aussi de prendre la mesure des capacités réelles de l'institution communale tant à Akom2 qu'à Efoulan. Des nombreux enseignements sont également tirés de cet exercice, dont les plus importantes sont: [i] le caractère impératif de la réhabilitation des routes et des ponts de la zone d'étude, en dépit de la présence marginal d'un projet d'entretien des pistes avec le SAILD et le Ministère des Travaux Publics dans la commune d'Efoulan ; [ii] le préalable du renforcement et de la consolidation de l'institution communale dans les deux communes. La gestion de la forêt communale ne peut être faite et le développement esquissé par des institutions communales sans ressources, atrophées et en proie à la mauvaise gouvernance. La commune d'Efoulan est toute jeune. Un véritable travail de 'construction institutionnelle' s'y impose, avec l'implication des autorités municipales, des partenaires comme le CTFC, le PNDP, les ONGs, les élites et les populations locales elles-mêmes.

En dehors des cacaoyères abandonnées et les champs vivriers, les missions de terrain n'ont pas relevé la présence de plantation au sein du massif forestier communal pouvant entraver l'aménagement de ce massif forestier. Par contre une forte activité de pêche et de chasse se déroule à la lisière de la forêt communale, le long des rivières Tchangue et Messambe. Les enquêtes démontrent une forte dépendance des populations vis-à-vis des activités de pêche, collecte, ramassage et de chasse, qui sont parfois saisonnières et procurent assez de revenus

⁵ Ces panneaux pourront également servir à communiquer toutes les décisions communales, avis d'offres d'emploi, décès, festivités,

⁶ Techniques de chasse plus durables, développement de la domestication de certains PFNL et définition de quotas de Prélèvement en fonction des ressources disponibles

pour les besoins quotidiens de subsistance. L'agriculture itinérante sur brûlis est couramment pratiquée dans la zone, pour les cultures vivrières telles que : l'arachide, le manioc, le maïs, le bananier plantain, le concombre, etc., qui se retrouvent bien souvent en cultures associées. Le cacaoyer représente la seule culture de rente pour l'instant, à laquelle s'ajoute timidement le palmier à huile. La forêt communale est également un grenier de certains produits forestiers comme l'Andok, le Njansang, l'Okok, le miel, les feuilles d'amarantacées, les écorces et les racines de certaines plantes aux vertus multiples.

Il ressort de nos investigations certains faits saillants, à savoir : **[i]** Bien que les populations riveraines soient fortement dépendantes de la forêt de par leurs activités quotidiennes (chasse, pêche et collecte des produits de la forêt), elles adhèrent à l'aménagement de cette forêt communale dont un pourcentage des bénéfices de son exploitation leur sera réservé pour des réalisations sociales à caractère communautaire : éducation, santé, points d'eaux aménagés, etc. **[ii]** Une réunion d'information sera organisée avant l'exploitation de chaque assiette de coupe. Ce sera l'occasion de clarifier les rôles, attentes et préoccupations des différentes parties prenantes (communes, opérateur économique et populations riveraines) lors des activités d'exploitation et d'aménagement ; **[iii]** pour préserver l'harmonie dans les villages lors de l'exploitation, les jeunes des villages riverains doivent être recrutés à compétence égale ; **[iv]** les structures associatives ne sont pas très développées. Il va falloir créer et former des structures de gestion du massif forestier du genre 'comité paysans-forêt', qui devraient assurer le contrôle des différentes pistes menant à la forêt communale, de peur de voir la forêt communale envahie par le sciage sauvage avec l'ouverture des routes parallèles. La mise en place des comités de développement et des GIC serait aussi un atout ; **[v]** il faudrait aussi faciliter la mise en place d'un comité de gestion des revenus procurés par l'exploitation de la forêt communale ; **[vi]** pour éviter des conflits récurrents, il est adéquat de contribuer à la création des structures de gestion des conflits ; **[vii]** une analyse des filières et une élaboration des chaînes de valeur de certains produits devrait se faire au niveau de la cellule de la foresterie communale ; **[viii]** l'amélioration des voies d'accès (ouverture de route, entretien régulier des pistes rurales) va favoriser l'écoulement des produits agricoles vers les marchés les plus attrayants et stimuler la production agricole.

9. Références bibliographiques

- Bigombe, P.** 2000. La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun : Situation actuelle et perspectives, Yaoundé FTFP – CERAD.
- Biyong, M., P.R. Oyono et D.L. Maschouer.** 2008. Améliorer l'Équité et les Moyens de Subsistance dans la Foresterie Communautaire en Afrique Centrale et de l'Ouest. Rapport du Site de l'UDEFCO (Sud-Cameroun). Rapport Final d'Etude (non publié), Yaoundé, CIFOR.
- CAIPE.** 2008. Plan de Développement communal de la Commune d'Akom2..
- Commune d'Akom2.** Carte de l'arrondissement d'Akom2.
- Commune d'Akom2.** Budget Communal 2006-2008.
- CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale).** 2008. Etude Socio Economique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Communale de Djoum.
- Dugast, I.** 1949. Inventaire ethnique du Cameroun. Dakar, IFAN.
- Lescuyer, G. et A. Emerit.** 2002. Gestion viable de la forêt au Sud-Cameroun quand le SIG aide les acteurs à s'accorder. CIRAD-FORET, Montpellier.
- Létouzey, R.** 1968. Etude Phytogéographique du Cameroun. Lechevalier, Paris, France.
- MINEF.** 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- MINEF.** 1995. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- MINEF.** 1998. Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.
- MINEF.** 2000a. Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.
- MINEF.** 2000b. Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.
- Noudjieu Cheumani, C.** 2007. Approches de gestion durable de la chasse dans l'Unité Technique Opérationnelle de Campo-ma'an (UTOCM) sudCameroun. Mémoire de DESS en Environnement, Université de Yaoundé I.
- PADDL/GTZ/Commune de Yoko.** 2007. Diagnostic institutionnel de la Commune de Yoko. Yaoundé/Yoko.
- PNDP.** 2006. Plan de développement communal période 2006 – 2011. Commune d'Akom2.
- Oyono, P.R., J. C. Ribot, S. Assembe, P. Bigombé.** 2006. Correctifs pour la Gestion Décentralisée des Forêts au Cameroun: Options et Opportunités de Dix Ans d'Expérience. Policy Brief 33, CIFOR.

Owono Owono F. 2008. Rapport de mission Efulan ; Projet PPP Partenariat secteur Public – secteur Privé ; Projet d'appui à la gestion durable et à la certification des forêts communales. Yaoundé.

République du Cameroun. 2000. Etude socio économiques régionales au Cameroun. Projet PNUD-OPS CMR/98/005/01/99. Yaoundé.

République du Cameroun. 2005. Recueil des lois de décentralisation. MINADT, Yaoundé. .

République du Cameroun. 2007. Compte administratif de la Commune d'Akom2. MINADT, Yaoundé/Akom2.

Yemefack M. 2002. Influence des pratiques agricoles sur la teneur en argile et autres propriétés agronomiques d'un sol ferrallitique au Sud Cameroun. IRAD, Yaoundé.'

Annexes

Annexe 1 : Guide Méthodologique & Approche

Ref: Etude Socio-Economique de la Forêt Communale d'Akom2/Efoulan

Préambule

Cette étude constitue une investigation plus complexe que cela ne semble à première vue. Dans un premier temps, l'on pourrait croire qu'il s'agit d'une simple monographie ou même d'une monographie appliquée. Or, il s'agit au fond d'une investigation dont le but est de collecter des données pour une action de développement local et de gestion durable des forêts. En fait, il s'agit d'un processus de recherche-action à travers lequel des contraintes et des opportunités pour une gestion participative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale d'Akom2/Efoulan seront identifiées. La trame ultime de ce travail réside dans l'exploration des relations entre les hommes, la terre, les ressources forestières, y compris les ressources fauniques et aquatiques, et les institutions.

Les données collectées – dont une bonne fresque pourrait être trouvée dans la littérature relative à la zone (mémoires et monographies des projets/Ongs, si littérature il y a - doivent clairement établir le potentiel de l'écosystème forestier en question et identifier et évaluer les atouts et les contraintes d'un développement local et communal à travers la forêt et ses ressources. Des simulations comparatives doivent être faites par les investigateurs et leurs équipes, en l'occurrence : 'exploitation forestière industrielle-agriculture' ; 'exploitation forestière industrielle-exploitation à petite échelle (small-scale)' ; 'exploitation à petite échelle-exploitation artisanale' ; 'exploitation à petite échelle-agriculture' ; 'exploitation artisanale-agriculture' ; 'exploitation forestière industrielle-exploitation des produits forestiers non ligneux' ; 'autres formes d'exploitation forestière-exploitation des produits forestiers non ligneux' ; 'agriculture-zones de chasse communautaires' ; 'formes d'exploitation forestières-chasse' ; 'chasse-pêche' ; etc. Toutes les combinaisons possibles doivent être mises en jeu.

En fin de compte, les investigateurs, au-delà de la compilation des données et/ou de leur mise en ordre dans le rapport final, doivent proposer des options stratégiques de gestion collaborative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale d'Akom2/Efoulan. Ces 'offres stratégiques' devraient absolument intégrer les leçons tirées jusque-là dans les forêts communales actuellement en exploitation. La fixation sur le bois d'œuvre est certes un atout, mais elle est aussi une limite. D'autres options méritent d'être explorées, qui doivent conduire à la création des revenus destinés à enclencher des processus de développement communal et local, processus dont l'objectif final ne peut être que la promotion du bien-être des communautés locales.

Contexte Humain et Social [mettre toutes les caractéristiques identifiées en rapport avec la gestion collaborative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale]

- Recenser tous les villages représentatifs de l'espace destiné à la forêt communale

- Prendre et mesurer les caractéristiques démographiques [taille de la population des villages ; population totale ; taux d'accroissement ; taux de décès ; structure] ----- Faire des projections sur une vingtaine d'années.
- Peuplement des villages [implantation] ---- Faire le profil historique de ses villages.
- Faits marquants entre l'histoire des villages et l'environnement forestier
- Systèmes de parenté et implications sur la gestion des ressources forestières et des terres et sur la constitution des villages
- Organisation socio-politique traditionnelle et institutions de régulation de la vie sociale et politique traditionnelle.
- Rapport de genre [hommes-femmes] dans l'acquisition des statuts sociaux et dans la reproduction sociale
- La situation/position spécifique des Pygmées
- Formes traditionnelles de cohésion intra-village et de cohésion inter-villages.
- Types de Conflits historiques intra-villages et inter-villages ----- identifier des cas
- Formes de croyances traditionnelles et de représentation de l'univers forestier et de ses ressources
- ❖ Institutions Modernes ou Néo-Institutions [Faire des typologies et les mettre en rapport avec la gestion collaborative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale]*
 - Organisations à caractère social et leurs activités*
 - Organisations à caractère économique et leurs activités*
 - Organisations à caractère culturel et leurs activités*
 - Organisations politiques et leurs activités* ---- Influence des leaders et des partis politiques sur les processus liés à la gestion des forêts et au développement local
 - Organisations locales à vocation productive [Groupes d'initiative commune/économique, coopératives, associations, groupes d'usagers, corporations, etc.] et leurs activités*
 - Organisations locales à vocation forestière [contrôle, conservation, aménagement] ---- préciser le nombre par village, la qualité, les activités, l'influence et la perception qu'en ont les communautés villageoises
 - Organisations non gouvernementales (ONG d'appui) ayant leur siège dans la zone couverte par la forêt communale ----- Faire une monographie de chacune de ces ONG et évaluer la perception qu'en ont les communautés villageoises
 - Organisations non gouvernementales et projets agricoles et forestiers intervenant dans la zone ---- Faire une monographie de chacune de ces organisations/projets et évaluer la perception qu'en ont les communautés villageoises
 - Incidence des interventions d'appui au développement local ou à la gestion des forêts sur la qualité de la vie et la compréhension locale de l'aménagement durable des forêts
 - Leaders communautaires ou leaders conversationnistes susceptibles d'influencer les processus au niveau villageois

- La situation/position spécifique des Pygmées
- ❖ La Tenure Foncière, la Tenure Forestière et la Tenure Halieutique [mettre toutes les caractéristiques identifiées en rapport avec la gestion collaborative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale]*
 - Modalités traditionnelles d'accès à la terre*
 - Modalités traditionnelles d'appropriation de la terre*
 - Modalités traditionnelles de contrôle de l'accès à la terre*
 - Disputes et conflits locaux (les) inhérentes à ces modalités traditionnelles*
 - Rapports de genre dans l'accès à la terre*
 - Modalités traditionnelles d'accès à la forêt et aux ressources, y compris les ressources fauniques*
 - Modalités traditionnelles d'appropriation de la forêt et des ressources*
 - Modalités traditionnelles de contrôle de l'accès à la forêt et aux ressources *
 - Formes de gestion traditionnelle de la forêt et des ressources*
 - Rapport de genre dans la gestion/accès de/à la forêt et aux ressources*
 - Disputes et conflits locaux (les) inhérentes à ces modalités traditionnelles et leurs incidences sur la gestion communautaire
 - Modalités traditionnelles d'accès aux ressources halieutiques*
 - Modalités traditionnelles d'appropriation des ressources halieutiques*
 - Modalités traditionnelles de contrôle des ressources halieutiques*
 - Formes de gestion traditionnelle des écosystèmes halieutiques et des ressources*
 - Rapports de genre dans la gestion/ accès des/aux ressources halieutiques*
 - Disputes/conflits locales/locaux inhérent[e]s à ces modalités traditionnelles*
 - Tenure moderne de ces différentes (terre, forêts et ressources forestières, ressources halieutiques)
- La situation/position spécifique des Pygmées
- Faire, dans ses villages, une cartographie des zones d'usage – en rapport avec toutes les activités – et les zones de conflit intra-village et inter-villages
- ❖ Le Potentiel des Ressources et l'Utilisation/Exploitation des Ressources [mettre toutes les caractéristiques identifiées en rapport avec la gestion collaborative, durable, efficiente et équitable de la forêt communale]*
 - **Faire un inventaire multi-ressources simplifié dans ces villages.**
 - Définir les potentialités et les faiblesses du potentiel estimé
 - Identifier et caractériser les activités d'utilisation/exploitation des produits forestiers non ligneux [atouts et contraintes pour la gestion durable]
 - Systèmes d'exploitation agricole existants [atouts et contraintes pour la gestion durable - -- ex: les données quantitatives sur l'extension des superficies, l'installation des petites exploitations de culture de rente, le sous-système 'jachère', etc.]
 - Systèmes d'exploitation des ressources fauniques [atouts et contraintes pour la gestion durable]

- Systèmes d'exploitation des ressources halieutiques [atouts et contraintes pour la gestion durable]
- Circuits d'exploitation illégale des bois [sciages artisanaux] et de braconnage
- Modes et filières de commercialisation des produits et structure du marché: organisation, fonctionnement et atouts et contraintes pour le marché local et ses connexions avec le niveau régional, national et, si possible, international
- ❖ Création des Revenus Individuels/Familiaux/Villageois, Actifs Minimums et Structures/Facilités de Développement Local
 - Revenus annuels issus de la commercialisation des produits agricoles vivriers [5 familles par village]
 - Revenus annuels issus de la commercialisation des cultures de rente [10 individus par village]
 - Revenus annuels issus de la commercialisation des produits forestiers non ligneux [10 individus par village]
 - Revenus annuels issus de la vente des produits de la chasse [10 individus par village]
 - Revenus annuels issus de la vente des produits halieutiques [10 individus par village]
 - Revenus annuels issus de la gestion d'une forêt communautaire si elle existe
 - Destination et utilisation des revenus issus de la gestion d'une forêt communautaire
 - Actifs minimums [7] dans les ménages
 - Existence d'écoles --- décrire
 - Existence du personnel d'enseignement
 - Existence de structures de santé ---- décrire
 - Existence du personnel de santé
 - Existence de pro-pharmacies villageoises
 - Existence des marchés villageois --- décrire
 - Existence de boutiques villageoises --- décrire
 - Existence de dépôts de sciages artisanaux
 - Accessibilité aux villages
 - Influence positive et négative de la ville d'Akom2 et d'Efoulan comme pôle de développement local
- ❖ La Commune et ses Atouts et Handicaps
 - Description organique de la commune --- les organes
 - Modalités de fonctionnement
 - Fréquence de renouvellement des responsables communaux

[7] Ce sont (i) l'accès de enfants à l'école ; (ii) la qualité de l'habitat (maison familiale avec des chambres, toit en tôles ondulées, portes et fenêtres en bois); (iii) la sécurité alimentaire (au moins 2 repas par jour); (iv) un poste radio ou un téléviseur; (v) l'équipement domestique (tables et chaises) ; (vi) des lits en bois dans chaque chambre ; (vii) l'accès à l'eau potable ; (viii) l'électricité ; (ix) un moyen de locomotion (bicyclette, moto) ; (x) latrines décentes.

- Inventaire des ressources disponibles
- Appréciation de la gestion des ressources [comme la redevance forestière annuelle] et des réalisations mises en œuvre par l'exécutif communal depuis 5 ans ---- Faire recours à des informateurs clefs
- Exercice des pouvoirs par les responsables municipaux actuels
- Conflits de gestion de la commune et de ses ressources
- Avis des populations sur la capacité des responsables communaux à gérer/aménager la forêt communale et les recettes financières attendues
- ❖ Exploitation de la Forêt Communale et Activités Villageoises Identifiées [8]
- Impact spatial de la création et de la mise en place de la forêt communale sur les terroirs villageois [scénarios désirés et scénarios redoutés]
- Impact et risques environnementaux directs et indirects --- disputes foncières avec les communautés locales, empiétements par des communautés locales frustrées ; dégradation et surexploitation [scénarios désirés et scénarios redoutés]
- Impacts et risques socio-économiques ---- pas de création d'emplois, non accès des communautés villageoises aux retombées financières [scénarios désirés et scénarios redoutés]
- Impacts et risques politiques ---- mouvements environnementaux de rejet de la commune
- Corrélations entre le potentiel de création des revenus par l'agriculture [vivrière et de rente] et le potentiel de prise en charge du développement local par la forêt communale ----- Mettre cette variable en perspective avec l'information issue des forêts communales en exploitation
- Corrélations entre le potentiel de création des revenus par la chasse villageoise, incluant le braconnage, et le potentiel de prise en charge du développement local par la forêt communale
- Corrélations entre le potentiel de création des revenus par les sciages artisanaux et le potentiel de prise en charge du développement local par la forêt communale
- Opportunités en vue d'une coexistence durable entre les activités villageoises et l'aménagement/gestion de la forêt communale ---- du point de vue des villageois et des autres parties prenantes [scénarios désirés et scénarios redoutés]
- Contraintes en vue d'une coexistence durable entre les activités villageoises et l'aménagement/gestion de la forêt communale ---- du point de vue des villageois et des autres parties prenantes [scénarios désirés et scénarios redoutés]
- ❖ Cartographie des Options
- Perceptions locales et attentes des populations vis-à-vis de la forêt communale
- Options d'aménagement du point de vue des communautés locales et des leaders d'opinion locaux

[8] Collecter les avis de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des forêts et le développement local.

- Options d'aménagement du point de vue des ONG et projets
- Options d'aménagement du point de vue de l'équipe des investigateurs [zonage de la forêt en périmètres d'exploitation industrielle, périmètres à vocation de production des sciages artisanaux par des groupes/individus identifiés à cet effet et travaillant sur une base contractuelle avec la commune, périmètres à vocation agricole loués à des 'pionniers agraires', appui à la création de menuiseries villageoises, appui à la mise en place de petites unités de transformation de certains produits forestiers non ligneux, etc.]
- Bref aperçu de l'état des lieux des forêts communales en cours d'exploitation et leçons pour la forêt communale d'Akom2/Efoulan.

Annexe 2 : Travaux de cartographie participative

Données collectées en forêt : Localité : Akom II Communauté : MEFANE GPS N° 1

Equipe de releveurs : MFOM ENGO Edouard, MENYOMO Dorothée Choisie, MENDOULA Théorine et NGUELI Jean.

N° du point	Nom du point	Coordonnées graphiques du point		Description du point	observation
		longitude	latitude		
001	ur du chef de MEFANE	0676060	0323352	Point départ pour la collecte des données en forêt	
002	MEFANE	0676101	0323439	Champ de manioc	Champ vaste et autres champs tout au tour
003	KOLNGUET	0676070	0323482	Un hameau de MEFANE	Cultures de case
004	KOLNGUET	0676010	0323610	Derrière les concessions	Allure de forêt dense ; petite chasse
005	MBILETENG	0675734	0323729	chères ; agriculture, chasse et ramassage	
006	MBILETENG	0675613	0323809	Forêt dense	Chasse et cueillette de miel
007	DULANGOM	0675556	0323932	chères des bantu	Petite chasse
008	ELIK MELEN	0675642	0324532	Forêt dense	Chasse' cueillette de miel et ramassage de la mangue sauvage
009	ELIK MELEN	0675590	0324946	Ancien site du village TOKO (bantu)	Forêt dense, présence de très vieux palmiers ; chasse
010	TONG MVIE	0675532	0325175	Ruisseau ← pêche au barrage	Zone de chasse et ramassage
011	MESSAMBE	0675364	0325631	Rivière ← pêche aux filets et à la ligne	
012	TYANGUE	0675363	0325658	Campement de chasse et de pêche	Confluent rivières MESSAMBE et TYANGUE
013, 014 et 015	OTONG	0675984	0326153	Chasse intense, ramassage du	Forêt dense

	ONVENG			NDO'O et NGUALE	
016	ONG OVENG	0676113	0326269	Ruisseau ← pêche au barrage	Zone de chasse et ramassage des PFNL
017	NDJA ELON	0676125	0326470	Ramassage, cueillette de miel et chasse	Forêt dense
018	JA DJAMAN	0676101	0326497	Pont des singes laisse par les allemands sur la rivière TYANGUE	Pêche aux filets et à la ligne. Zone de chasse et de ramassage
019	TYANGUE	0676251	0326531	Campement de chasse' de collecte des PFNL et de pêche	Forêt dense
020	TYANGUE	0676439	0326742	Ancien campement à l'époque de la chasse aux filets	Forêt dense : chasse et ramassage
021	BEM NVENG	0676488	0326966	Ancien campement de pêche et chasse	
022	ASSOUAN BENGOSSO	0676699	0327354	Campement actuel de chasse et de pêche	
023	BENGOSSO	0677242	0327583	Forêt dense	Chasse et ramassage
024	BENGOSSO	0677285	0327666	Ruisseau ← pêche au barrage : abondance des silures	Zone de chasse et ramassage
025	ONG NTA'AN	0677395	0327863	Ancien site du village MEFANE	Présence des palmiers et des tiges d'ananas
026	NKO'O TYANGUE	0677778	0328477	Campement de chasse et de cueillette	
027	NDJA EBAE	0678511	0329102	Pont des singes sur la rivière TYANGUE ←	Pêche aux filets et à la ligne
028	OTONG NDONGO	0678593	0329164	Campement de chasse et de pêche	

029	OTONG NDONGO	0678640	0329296	Ruisseau → pêche au barrage	Forêt dense
030	YAMINKOM	0678929	0330174	Forêt dense	Chasse et ramassage
031	YAMINKOM	0679025	0330546	Ruisseau ← pêche au barrage	
032	BEM BIDOU	0679050	0330580	Campement de chasse	Présence des cacaoyers et des palmiers
033	NDJA AKOM	0679406	0330406	Campement de chasse, de pêche et de ramassage	Couchette pour la première journée de travail

DEUXIEME JOURNEE DE TRAVAIL

034	NDJA AKOM	0679572	0330402	Campement de chasse, de pêche et de ramassage	Point de départ pour la deuxième journée de collecte des données
035	TYANGUE	0679623	0330409	Rivière TYANGUE → pêche aux filets et à la ligne	
036	MEKON MELAL	0679791	0330378	Campement de chasse	Ramassage des PFNL
037	SAMBIAMA	0679519	0330269	Ancien campement de chasse et de collecte des PFNL	Forêt dense
038	SAMBIAMA	0679332	03329417	Abondance des PFNL chasse intense	Forêt dense
039	OTONG AKOM	0679207	0328997	Ancienne piste forestière	Chasse et ramassage
040	ELIK OTONG AKOM	0679331	0328439	Ancien campement et site du village MEFANE	Chasse et ramassage
041	OTONG AKOM	0679335	0328425	Ruisseau ← pêche au barrage	

042	OTONG AKOM	0679272	0328337	Ancien campement et site de MEFANE	
043	BENGOSSO	0678790	0327921	Zone de chasse et ramassage	Forêt dense
044	BENGOSSO	0678532	0327819	Campement de chasse	Récolte des champignons, ramassage
045	ADI ANYU	0679719	0327749	Ancienne piste forestière	Chasse et ramassage
046	ADI ANYU	0680453	0327202	Ruisseau → pêche au barrage	Zone de chasse
047	ADI ANYU	0680500	0327188	Campement de chasse	Ancien site de MEFANE
048	MESSAMBE	0680732	0327017	Chasse et ramassage	Forêt dense
049	MESSAMBE	0680434	0326774	Rivière → au niveau du confluent de NYABIZIMBI et ADI ANYU	Pêche, zone de chasse et ramassage
050	NYABIZIMBI	0680387	0326373	Campement de chasse et de cueillette	Forêt dense
051	BENGOE	0680038	0325627	Chasse et ramassage	
052	MONE BENGOE	0679995	0325398	Campement de chasse	
053	AKOUA	0679040	0325033	Zone de chasse et ramassage	
054	AKOUA	0678176	0325157	Ruisseau → pêche : au barrage, a la ligne et pose des nasses	Zone de chasse
055	AKOUA	0678128	0325099	Ruisseau → pêche : au barrage, a la	Zone de chasse

				ligne et pose des nasses	
056	AKOUA	0677917	0325043	Campement de chasse	
057	MINKOM MIBAE	0677395	0324846	Ancienne piste forestière	Chasse et ramassage
058	OTONG ZAM	0677196	0325092	Champ vivrier des bagyéli	Campement de chasse
059	MINKOL MIBAE	0677178	0324588	Lac naturel créé par le passage de la route d'exploitation forestière	FAGAPECAM avait un projet d'aménagement de ce lac avec la communauté
060	OTONG MVIE	0676457	0323815	Ruisseau → Pêche au barrage	Petite chasse
061	MEFANE	0676220	0323712	jachères	Agriculture et petite chasse

GPS № 3

№ du point	Nom du point	Coordonnées du point		Description du point	observations
		X longitude	Y latitude		
001	MEFANE Chefferie	067659	0323350	Cours du chef	Lieu de rassemblement
002	MEFANE	0676132	0323300	quartier chefferie	Terrain fertile champ de dimension 50m x30m
003	MEFANE	0676183	0323220	Palmeraie mise en place par le projet BBB	Zone d'agriculture
004	EBOLAKOUN	0676369	0323126	Hameau de MEFANE	
005	EBOLAKOUN	0676386	0323075	Champ de manioc	
006	MEFANE	0676256	0322964	Champ vivrier ; zone d'agriculture	Succession de plusieurs champs
007	MINLO	0676208	0322889		

	MEFANE				
008	MINLO MEFANE	0676296	0322873	Ramassage du FAN PFNL	
009	MINLO MEFANE	0676280	0322836	Zone d agricultures	
010	MINLO MEFANE	0676387	0322771	Passant dans leur jachère	
011	Champ vivrier	0676433	0322776	Zone d'agriculture	
012	ELIG MEFANE	0675185	0322213	Ancien site de Mefane appelé autrefois Bikop	Présence des bananiers des palmiers et arbres à pin
013	BIKOP	0675056	0322120	Rivière → Pêche à la ligne et au filet sur la rivière. Rivière marquant la limite avec les Boulu	Point sur le pont
014	MEFANE AKOE	0675937	0322365	Collecte des écorces d'OLONG : PFNL utilisé comme assaisonnement	Zone de chasse
015	MEFANE AKOE	0675967	0322388	Zone de chasse	Présence des pièges récents
016	OTONG ADJOU'OU	0676037	0322177	Ruisseau → marquant la limite avec les bantu. Petite chasse après ruisseau	Activité de pêche au barrage
017	MEFANE	0676061	0323353	Cour du chef	
018	MEFANE	0676397	0323098	Petit champ de maïs	
019	MEFANE	0676436	0323089	Champ vivrier	Zone d'agriculture
020	MEFANE	0676497	0323141	Champ vivrier appartenant à une veuve	Grand champ
021	MEFANE	0676408	0323152	Champ vivrier	
022	MEFANE	0676638	0322916	Champ vivrier zone	Plusieurs champs

				d'agriculture	
023	ADJOU'OU	0677176	0322338	Ruisseau → marquant la limite avec les Bantu	Pêche au barrage
024	AFAN BENGOM	0677217	0321882	Forêt zone de chasse	Abondance des porcs-épics
025	KAM BENGOM	0677296	0321721	Rocher réputé abriter les porcs- épics	Zone de chasse
026	ADJOU'OU BAA	0677728	0321245	Ruisseau → marquant la limite des activités de chasse et de ramassage	Zone des Bantu
027	ONONE OBETE	0676235	0323084	Champ vivrier, zone d'agriculture	
028	ONOBÉ OBETE BAA	0676150	0323061	Champ vivrier, zone d'agriculture	
029	MEFANE	0676025	0323281	Champ vivrier, zone d'agriculture	
030	MEFANE	0676030	0323243	Champ vivrier, zone d'agriculture	
031	OTONG MEFANE	0675858	0323096	Ruisseau → lieu pour se laver	Pêche au barrage
032	ELIK MEFANE	0675813	0323086	Ancien site du village MEFANE	Présence d'arbres fruitiers
033	BIKOP	0676590	0322771	Pont sur la rivière qui fait la limite avec les Bantu	

Annexe 3 : Restitution de l'Etude Socio Économique : « Etude Socio Economique Des Forets Communales d'Akom2 & Efoulan »

Plan de l'exposé

- I. Objectifs spécifiques
- II. Méthodologie
- III. Limites
- IV. Caractéristiques de la zone
- V. Conflits potentiels de territorialité et d'usages
- VI. Contexte de pauvreté rural a partir des actifs minimums
- VII. Diagnostique minimal
- VIII. Perception locale de l'aménagement de la FC
- IX. Atouts et contraintes pour la gestion durable de la FC
- X. Atouts et contraintes pour le développement local
- XI. Conclusion

Yaoundé, le 15 juin 2009

COMMUNIQUE

Le Centre Technique de la Foresterie Communale (CTFC) en collaboration avec la commune d'Akom2 ont le plaisir de vous informer que la restitution des travaux d'études socio - économiques pour l'aménagement du massif forestier Akom2/Efoulan, qui se sont déroulés les 6,7,8,9,10 et 11 dans la partie Akom2 et 13,14 et 15 dans la partie Efoulan se tiendra selon le calendrier ci- après :

- **Akom2** : Du 30 au 1^{er} juillet 2009 ; lieu salle de conférence de la commune.
- **Efoulan** : Du 02 au 03 juillet 2009 ; lieu salle de conférence de la commune.

Par ailleurs ce communiqué tient lieu de convocation individuelle.

Pour le CTFC, le chef de mission
Martin BIYONG

Figure de fin : Un vannier âgé de 96 ans dans le village de Biboulemam [Commune d'Akom2]



Cette case a été réalisée avec les revenus issues de la vannerie

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
LISTE DES ACRONYMES	4
1. Introduction	5
2. Contexte institutionnel et justification	5
3. Objectifs de l'étude	7
4. Méthodologie	8
4.1. Analyse documentaire	9
4.2. Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives	9
4.3. Rencontre avec les partenaires de développement	9
4.4. Choix des animateurs et formations	9
4.5. Collecte des données à l'échelle des communautés	10
4.5.1. Les réunions/enquêtes villageoises	10
4.5.1.1. Réunions collectives.....	10
4.5.1.2. Réunions informelles.....	10
4.5.1.3. Réunions avec des informateurs qualifiés	10
4.5.1.4. Enquêtes individuelles.....	11
4.5.2. Identification des acteurs.....	11
4.5.3. Cartographie participative et relevés GPS	11
4.6. Outils d'enquête et équipement.....	12
4.7. Équipe de mission	12
4.8. Réunion de restitution	12
4.9. Analyse des données et rédaction du rapport	13
5. Analyse des résultats	13
5.1. Le milieu physique	13
5.1.1. Localisation	13
5.1.2. Relief	14
5.1.3. Climat	15
5.1.4. Hydrographie.....	15
5.1.5. Pédologie.....	16
5.1.6. Ressources floristiques.....	16
5.1.7. Ressources fauniques	17
5.2. Environnement Socio-Economique.....	17
5.2.1. Historique des peuplements ethniques	17
5.2.2. Caractéristiques démographiques.....	18
5.2.2.1. Structure de la population et migrations	18

5.2.2.2. Groupes ethniques	19
5.2.3. Habitation et conditions de vie des populations.....	20
5.3. Organisations sociales et institutionnelles.....	21
5.3.1. Administration communale	21
5.3.1.1. Le conseil municipal	22
5.3.1.2. L'exécutif communal	23
5.3.1.3. Difficultés de mobilisation des ressources communales	24
5.3.2. Organigramme communal.....	25
5.4. Modèle d'organisation traditionnelle	26
5.5. Système d'accès au foncier	26
5.6. Structures d'aide au développement local.....	28
5.6.1. Organisations d'appui basées au niveau des villes d'Akom2 et Efoulan.....	29
5.6.2. Associations identifiées dans les villages étudiés	29
5.6.3. Autres institution sociale et ONG	30
5.6.4. Religions et croyances.....	30
5.7. Les infrastructures de base	32
5.7.1. Les infrastructures scolaires	32
5.7.2. La Santé.....	33
5.7.3. L'Electricité.....	34
5.7.4. L'eau.....	34
5.7.5. La Communication.....	37
5.7.6. Le Réseau routier	37
5.8. Activités économiques et flux commerciaux	38
5.8.1. Activités industrielles	38
5.8.2. Marchés et commerces locaux	39
5.8.3. Destination des produits de la chasse et de collecte.....	39
5.9. Systèmes de production villageois	39
5.9.1. L'agriculture	39
5.9.1. Cultures de Subsistance.....	40
5.9.1.2. Cultures de rentes	43
5.9.1.3. Calendrier des activités	46
5.9.1. L'Artisanat	48
5.9.2. La chasse	48
5.9.3. La pêche	51
5.9.4. L'élevage.....	52
5.9.5. Utilisation des ressources forestières	54
5.10. Utilisations non durables des ressources.....	54
5.10.1. Produits vivriers	55
5.10.2. Cultures de rente.....	55

5.10.3. Ressources fauniques	56
5.10.4. Ressources halieutiques.....	56
5.10.5. Ressources ligneuses et PFNL	57
5.10.6. Ressources minières	57
5.11. Occupation spatiale des activités des populations.....	58
5.11.1. Cartographie des terroirs villageois.....	58
5.11.2. Les campements mixtes	58
5.11.3. Les cacaoyères présentes dans la FC.....	58
Fig 24 Une vue cartographique du rapport territorial villages/forêt communale.....	60
5.11.4. Difficultés rencontrées	61
6. Activités prioritaires identifiées dans le PDC (2006/2008)	61
6.1. La réhabilitation des routes	61
6.2. La couverture des réseaux : Radio Télé, Téléphone	61
6.4. Appui au secteur éducatif et à l'emploi des jeunes	62
6.5. Appui à la gestion responsable des ressources.....	62
6.6. Améliorer le système de couverture sanitaire	63
6.7. Améliorer le système de couverture Électrique	63
7. Prescriptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt communale de	63
7.1. Ressources ligneuses	64
7.2. Ressources non ligneuses	64
7.3. Ressources fauniques et Halieutiques	65
Ressources Halieutiques.....	66
7.4. Ressources en eau.....	66
7.5. Matérialisation des limites de la FC/AK2EF	66
7.6. Agriculture	67
7.7. Aspects socio-économiques et développement	67
7.8. Impacts positifs escomptés de l'aménagement de la FC/AK2EF	68
8. Conclusion	69
9. Références bibliographiques	71
Annexes.....	73
Figure de fin : Un vannier âgé de 96 ans dans le village de Biboulemam [Commune d'Akom2]	87
TABLE DES MATIÈRES	88